



IMP. HENRI DIEVAL
57, RUE DE SEINE
PARIS

LES CAHIERS DU PARTI DÉMOCRATE POPULAIRE

N° 1

LA POLITIQUE RELIGIEUSE
DES DÉMOCRATES POPULAIRES

RÉPUBLIQUE & LAÏCITÉ

Discours de Paul SIMON
à la Chambre des Députés
les 26 et 27 Janvier 1925

au cours de la discussion sur les crédits
de l'Ambassade de France au Vatican.

Introduction de Robert CORNILLEAU
et Em. DESGRÈES du LOU



322.

1

SIM

"Editions Spes"

17, Rue Soufflot, PARIS (ve)

UNE DOCTRINE ET UN DILEMME

Les débats sur l'Ambassade du Vatican ont fourni à notre ami Paul Simon l'occasion d'exposer non seulement le point de vue des Démocrates sur cette importante question, mais toute leur doctrine en matière de politique religieuse. On trouvera plus loin, d'après le *Journal officiel*, le résumé de son discours. Il a occupé toute la fin de la séance du lundi soir 26 janvier, et la plus grande partie de celle du lendemain matin. Disons de suite que toute l'opposition et de nombreux députés du centre gauche lui ont fait un accueil particulièrement chaleureux. M. Herriot, par ses interruptions et interventions répétées, a souligné, lui-même, l'importance des déclarations de Paul Simon. A de certains moments, c'était un véritable colloque entre le président du Conseil et notre ami, et le premier a dû ressentir cruellement les coups que lui portait son redoutable adversaire. Jamais, en effet, les admirables qualités de *debater* de Paul Simon ne s'étaient affirmées avec tant de force à la tribune de la Chambre. Jamais les idées catholiques républicains n'y avaient été développées d'une manière aussi complète et précise.

De la tribune de la presse, je suivais le duel. La silhouette de Paul Simon se découpait un peu frêle au-dessous du fauteuil présidentiel. En face de lui, Edouard Herriot, massif, rencogné au banc des ministres, l'air ennuyé, gêné, la jambe allongée sur un tabouret... Semblable assise manquait à ses arguments. Puis il se levait, s'agitait, lançait quelques phrases sonores. Et Paul Simon saisisait l'éloquence du président du Conseil, semblait la presser des deux mains en un geste qui lui est coutumier, et il en chassait tout le vent. L'opposition marquait de ses applaudissements chaque succès de l'orateur démocrate. C'était une joie de l'esprit et des yeux.

Mais il y avait plus que la joie du combat dans lequel un partisan, un ami fait toucher terre des épaules à un adversaire. En l'applaudissant avec tant de vivacité cordiale, les collègues de Paul Simon exprimaient une satisfaction de très noble qualité. Ils savaient bien que son discours ne changerait pas le vote d'une majorité obtuse et irréductible. Il y a de vieux parlementaires

*

dans l'opposition actuelle, et des hommes d'expérience, de valeur. Les insuffisances du Bloc National d'hier ne leur échappent pas, et la principale : un manque de doctrine. La formule *du fait de la laïcité* adoptée en 1919 ne pouvait être qu'électorale et transitoire. Elle aura servi du moins à nous assurer quatre années de paix religieuse : c'est ce qu'a rappelé très heureusement Paul Simon. Mais une doctrine s'imposait. Où la prendre ? Aucun des partis ni des organisations d'opposition n'avait fait encore l'effort de pensée sur ce problème capital de politique extérieure et intérieure : le problème religieux.

C'est le mérite de Paul Simon, et, nous avons le droit de le revendiquer, ce sera l'honneur des Démocrates, d'avoir apporté aux Républicains qui ne sont ni des maçons ni des sectaires, une doctrine de politique religieuse ferme, nette, loyale. Il est superflu de la répéter ici. Elle est dans le programme du Parti Démocrate Populaire (1). C'est la doctrine de laïcité respectueuse des forces morales et religieuses, opposée à la doctrine du laïcisme, qui fait de l'irrégion une religion de l'Etat. Et Paul Simon, en somme, a enfermé Herriot dans ce dilemme : Si vous vous en tenez à la laïcité, rien ne vous empêche de traiter avec Rome, tout vous l'ordonne au contraire : l'intérêt national, la justice internationale, la paix intérieure, la paix du monde... ; sinon, vous faites du laïcisme : mais alors, dites-le, soyez franc,

(1) Voici le texte du programme adopté par l'Assemblée Générale constitutive des 15 et 16 novembre 1924 :

POLITIQUE RELIGIEUSE

Nous voulons le maintien de l'union nationale entre tous les citoyens, par le respect des forces morales et religieuses. La paix religieuse est indispensable au bon fonctionnement des institutions démocratiques. Nous sommes convaincus qu'elle peut être facilement maintenue, à condition que la liberté religieuse soit une réalité.

C'est dire que nous sommes les adversaires de toute politique sectaire — que nous considérons comme une violation du droit, même si elle prétend s'appuyer sur des lois soi-disant intangibles. Dans un régime démocratique, surtout, il n'y a pas de lois intangibles : il n'y a que des lois perfectibles. Nous revendiquons la liberté de reviser et d'amender celles qui, votées sous la pression des passions politiques, sont contraires aux droits des citoyens dans tout pays libre, à l'égalité, aux droits de la famille ou à l'intérêt national.

Ni la légitime et traditionnelle indépendance du pouvoir civil, dans son domaine, ni la laïcité de l'Etat telle qu'elle doit être conçue, c'est-à-dire son impartialité entre les différentes confessions religieuses dans une nation où l'unité de croyances n'existe pas, ne doivent être confondues avec le laïcisme, qui fait de l'irrégion une sorte de religion d'Etat. L'Etat, au contraire, doit respecter les sources de vie morale et religieuse où tant d'hommes puisent l'énergie de se mieux dévouer à l'intérêt général.

ne masquez pas vos véritables sentiments derrière un libéralisme verbal. Ce sera la bataille, visières levées. Nos deux conceptions de la République se heurteront. Le pays choisira.

L'attitude d'Herriot était terriblement embarrassée. Plusieurs fois on le vit se gratter la tête, d'un geste d'agacement et d'inquiétude. Et d'autant plus qu'à une mise en demeure plus pressante de Paul Simon de choisir entre la laïcité libérale et le laïcisme sectaire, un aveu du rapporteur Henry Simon permit à notre ami de souligner d'un trait rapide la contradiction illogique qu'il y avait entre toute la politique du Cartel des Gauches et les déclarations personnelles de son chef Herriot. Car il ne sert de rien de rendre d'éloquents hommages au rôle de l'Eglise dans l'histoire, si les actes contredisent les mots.

— D'ailleurs, vous parlez toujours au passé, fit remarquer Paul Simon.

— Admirez et enterrez ! lança, gouailleur, un membre du centre. Le président du Conseil se débattait comme un gros taon sous un rideau. Paul Simon, dialecticien cruel, suivait et contrariait son vol bruyant et pesant.

Qui l'eût cru ? L'abbé Lemire et M. Groussau unissaient leurs applaudissements. La logique et la loyauté rapprochaient ce que la politique avait désuni...

Paul Simon aura lumineusement démontré que si M. Herriot est sincère, sa position est terriblement fautive. Il ne peut s'y maintenir qu'en mentant à ses principes — ceux du moins qu'il affiche — ou à son parti. S'il a un peu de sens politique, s'il garde le souci de faire figure dans l'histoire d'un homme ayant un peu d'envergure et d'esprit national, qu'il s'en aille avant d'avoir attaché son nom à une mesure qui le rendra antipathique à une moitié au moins de la France. Qu'il passe la main à un Blum ou à un Renaudel... Alors, la lutte sera claire. On ne se battra plus dans l'équivoque. Laïcisme contre laïcité. Jacobinisme contre République. Démagogie contre Démocratie. Ce sera loyal. Ce sera français.

Robert CORNILLEAU.

UN CLÉRICALISME A REBOURS

Pendant plus de quinze jours, l'on ne s'est guère occupé, à la Chambre, que de la question religieuse. Disons-le nettement : dans un pays libre, dans une République moderne et, à plus forte raison, dans un Etat qui se proclame « laïque », c'est une question qui ne devrait même pas se poser.

Pourquoi ?

Parce que « laïcité », c'est neutralité et qu'un Etat « laïque » est, par définition, celui qui s'abstient de prendre parti dans le conflit spirituel des philosophies et des religions, et leur laisse pleine liberté de vivre, d'enseigner et de se répandre.

Un Etat « laïque » constate le fait psychologique et social des opinions et des croyances ; il constate leur action morale, les dévouements dont elles sont la source, les œuvres qu'elles suscitent et, dans toute la mesure où ces dévouements et ces œuvres concourent au bien général de la cité, il accueille avec reconnaissance — pour n'en citer que l'exemple le plus frappant, tel est le cas de la République des Etats-Unis — quelque forme qu'elle revête et de quelque côté qu'elle vienne, cette sorte de collaboration morale qui ne lui coûte rien et qui profite à toute la nation. Mais l'Etat laïque ne s'érige pas pour autant en juge des doctrines ; il ne choisit pas entre elles ; il n'institue pas contre l'une ou l'autre un procès de tendances ; il ne dit pas : celle-là est l'erreur et je la combats. » Toutes ces « familles spirituelles », comme s'exprimait notre grand Barrès, entre lesquelles se partage l'âme du pays, l'Etat leur reconnaît les mêmes droits, les mêmes libertés, et leur témoigne la même bienveillance et le même respect. S'il accordait à l'une d'elles un appui politique qu'il refuse aux autres, il cesserait du même coup d'être « laïque », parce qu'ainsi il violerait cette neutralité nécessaire qui, dans une nation divisée de croyances et d'opinions, comme l'est la nôtre, constitue l'une des garanties les plus rassurantes de la liberté des consciences et de la paix sociale.

Au cours du long débat dont l'ambassade du Vatican a été le prétexte, cette conception si simple et si claire de la laïcité de l'Etat s'est heurtée, du côté de la gauche, à de singulières contradictions. Le gouvernement lui-même a laissé voir qu'au fond elle n'était pas la sienne, et l'on a constaté, à diverses reprises, qu'à l'instant même où il feignait de distinguer le spirituel et le temporel et d'établir une ligne de démarcation entre les choses de la religion et celles de la politique, M. Herriot les confondait, au contraire, et les embrouillait systématiquement. Pourtant, le sujet débattu n'autorisait aucunement ces équivoques. Il ne s'agissait, en effet, que de décider si, oui ou non, il importe à l'intérêt natio-

nal que la République française soit représentée comme la plupart des autres puissances, en un lieu d'où l'on observe, mieux que partout ailleurs, l'évolution et le développement des grandes affaires politiques du monde.

Si les sectateurs du Cartel des gauches et leur délégué à la présidence du conseil, M. Herriot, avaient été, comme ils s'en vantent, de véritables « laïques », affranchis de toute passion métaphysique, s'ils n'étaient pas, au contraire, des « cléricaux » à rebours, dont l'intention secrète est de faire servir les forces de l'Etat républicain à la propagande des idées antireligieuses, ils auraient envisagé le problème des relations diplomatiques avec le Saint-Siège d'un point de vue purement objectif, positif et, si j'ose dire, utilitaire, et se seraient simplement demandé s'il n'est pas préjudiciable à la République et au pays de rompre avec une autorité spirituelle dont il n'est pas contestable que les nations les plus actives et les plus entreprenantes sollicitent, à cette heure, la sympathie et les bons offices.

Mais M. Herriot et les hommes de son parti, dominés par cet incurable esprit de secte qui ne veut voir dans la République que l'incarnation officielle de la « libre pensée » et l'agent tantôt sournois et tantôt brutal de la déchristianisation progressive des masses, n'ont pu s'empêcher de transporter le débat du terrain de la politique réaliste sur celui de l'idéologie. A la doctrine de l'Eglise, qu'il connaît d'ailleurs fort mal, M. Herriot a formellement opposé, dans son discours du 23 janvier, ce qu'il lui plaît d'appeler le *Credo* laïque et qui n'est, si l'on va au fond des choses, que celui de la Maçonnerie. Le seul fait d'une telle profession de foi nous ramenait brusquement à plus de vingt ans en arrière et, de même qu'au temps de M. Combes, la Chambre cessait d'être une assemblée d'hommes politiques et se transformait en un concile de théologiens... Quinze cent mille Français sont-ils tombés sur les champs de bataille pour nous permettre de recommencer, si tôt après leur mort, ces disputes exaspérantes ?

Notre ami Paul Simon, dans ce lumineux et vigoureux discours qui lui a valu un succès si particulier et si éclatant, a fait justice des confusions volontaires et des hypocrisies déplorables derrières lesquelles M. Herriot avait d'abord pensé se réfugier et masquer ses mauvais desseins. De question en question, avec une logique impitoyable, il l'a acculé aux contradictions décisives, et finalement, l'embarras du président du Conseil a révélé l'impossibilité où il se trouvait de concilier son interprétation de l'idée de laïcité avec la doctrine républicaine dont il a cependant la prétention d'être le gardien le plus jaloux et le plus vigilant.

Car, encore une fois, si « laïcité » veut dire « neutralité », et si la neutralité consiste pour l'Etat à ne pas intervenir dans la vie et l'organisation intérieure des Eglises, pourquoi M. Herriot et ses coreligionnaires — je dis bien « coreligionnaires », puisqu'une religion à rebours est encore une religion — prétendent-ils

nous imposer comme des dogmes à jamais irréformables, celles de nos lois qui excluent du droit commun les associations religieuses et les citoyens français qui en font partie?... Entre ces lois d'exception, qu'inspire un anticléricalisme sectaire et suranné dont on ne retrouve l'équivalent dans aucune nation moderne, et le principe de neutralité philosophique et confessionnelle sur lequel se fonde l'Etat laïque, la contradiction est flagrante. *Laïcité, neutralité, liberté*, ces trois idées s'enchainent, sont indissolubles, et celui-là n'a pas le droit de se dire « laïque » qui tient pour « intangible » un texte de loi qui prive de la liberté d'association les congrégations religieuses ou qui supprime pour les congréganistes la liberté de l'enseignement.

La vérité, comme l'a bien fait voir Paul Simon, c'est qu'en opposition avec la « laïcité », qui n'est, à tout prendre, si l'on consent encore à parler français, qu'une application du principe séculaire — et proclamé par l'Eglise elle-même — de la distinction du spirituel et du temporel, il y a le « laïcisme », doctrine de combat et d'intolérance dont tout l'effort tend à creuser entre l'idée religieuse et l'idée républicaine un fossé toujours plus profond et à ruiner ainsi dans l'âme populaire, *avec le concours des pouvoirs publics*, les croyances traditionnelles de la nation.

« Le cléricisme », c'est la domination politique de l'Eglise sur l'Etat. Dans une lettre fameuse adressée, le 16 février 1892, aux catholiques de France, le pape Léon XIII s'élevait avec force contre ceux qui accusaient le Saint-Siège de poursuivre une entreprise semblable. C'est là, s'écriait-il, une « imputation odieuse », une « astucieuse calomnie ». Mais il y a, comme je l'ai dit, un cléricisme à rebours, et c'est le « laïcisme », entendez par là l'Etat dénaturant l'idée même de laïcité et se faisant, par ses lois et ses institutions, le pourvoyeur et le propagateur de l'irrégion.

Nous ne voulons pas du cléricisme; et nous ne voulons pas davantage du laïcisme. Nous voulons la liberté de l'Etat et la liberté de l'Eglise. Nous voulons l'indépendance réciproque de l'un et de l'autre : l'Etat chez lui, l'Eglise chez elle, et que l'un et l'autre, chacun dans la sphère qui lui est propre, puissent remplir pleinement, dans la sécurité et dans la paix, la mission spéciale qui leur incombe.

C'est à cette conception d'équité et d'harmonie, de raison et de liberté, que se reconnaît le véritable esprit républicain, et il faut remercier Paul Simon d'avoir su le dire à la Chambre avec une netteté de pensée, une force de dialectique et une éloquence d'accent dont on n'avait pas jusqu'à lui donné l'exemple en pareille rencontre. Le parti démocrate populaire, dont il est l'un des chefs les plus estimés et les plus aimés, a été bien inspiré de faire violence à sa modestie et de l'obliger à affronter cette tribune qu'il redoutait. D'autres victoires l'y attendent et nous espérons qu'il ne tardera pas à nous en procurer la joie reconfortante et la légitime fierté.

Emmanuel DESGRÈS DU LOU.

DISCOURS DE PAUL SIMON

Séance du lundi 26 janvier

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Paul Simon.

M. PAUL SIMON. — Messieurs, après les très beaux discours que vous avez entendus sur la question de l'ambassade auprès du Vatican, je m'excuse de prolonger ce débat. Mais j'ai reçu de mes amis du groupe des démocrates le mandat de vous exposer pourquoi nous ne pouvons approuver la grave mesure proposée par le Gouvernement et pourquoi, malgré l'ardente et éloquente intervention de M. le Président du Conseil, nous persistons à penser que la rupture de nos relations avec la papauté serait, tant au point de vue de notre politique extérieure que du point de vue de notre politique intérieure, une faute lourde de conséquences, une mesure contraire aux intérêts de notre pays.

Je vais m'efforcer de le démontrer très simplement et très brièvement.

Pour cela, je vous demande la permission, tout d'abord, de reprendre et d'examiner les raisons qui ont dicté au Gouvernement son attitude dans cette question. J'essayerai ensuite d'expliquer pourquoi ces raisons ne nous paraissent pas fondées.

J'ai l'impression, monsieur le Président du Conseil — vous me pardonnerez de vous le dire en toute franchise — que, dans cette affaire, vous n'êtes pas absolument libre de votre décision, que vous êtes prisonnier de vos déclarations antérieures et des engagements que vous avez pris vis-à-vis de certains éléments de votre majorité.

J'ai l'impression que celui qui nous demande de rompre avec le Vatican, c'est moins le chef du Gouvernement que le chef de parti radical et radical-socialiste, que le chef du Cartel des gauches.

Sans doute, vous vous faites un devoir, me direz-vous, de rester, au Gouvernement, fidèle aux idées que vous avez soutenues lorsque vous étiez le chef de l'opposition. Il est évidemment très honorable, quand on est au pouvoir, de ne pas donner un démenti aux idées que l'on a soutenues précédemment.

Mais quand on est au pouvoir, on a aussi des responsabilités particulières, on possède des renseignements qui permettent d'examiner les problèmes sous un jour différent. Et si, à la lumière de l'expérience gouvernementale, on s'aperçoit que l'on s'est parfois trompé, il est également très honorable de le reconnaître. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Je sais, monsieur le Président du Conseil, que vous allez protester que vous ne vous êtes pas trompé. L'autre jour, dans votre éloquent discours, vous avez été plus ferme que jamais dans la thèse que vous aviez soutenue dans l'opposition.

Je vais examiner rapidement cette thèse. Elle tient, en quelque sorte, dans deux propositions. D'une part, vous dites que l'ambassade est contraire à votre conception républicaine de la laïcité. D'autre part, vous soutenez que l'ambassade est sans utilité pour le pays.

Sur le premier point, comme je ne voudrais pas trahir votre pensée, je demande la permission à la Chambre de lui lire un court passage des déclarations que vous avez faites à la Commission des affaires étrangères.

Aussi bien est-ce dans ce passage que je trouve, de la façon la plus précise, votre pensée. L'autre jour, dans le brillant discours que vous avez prononcé, vous avez exposé cette pensée avec les développements oratoires appropriés; mais si je veux connaître exactement votre thèse, c'est dans vos déclarations à la Commission des affaires étrangères que je la trouve le plus clairement résumée.

Vous nous avez dit :

« Je reconnais qu'en tant que chef d'une des plus grandes communautés religieuses qui soient au monde, le pape a droit au respect de tous ceux qui croient à la nécessité d'un idéal, quel qu'il soit. Mais je pense aussi qu'il y a intérêt à dissocier de plus en plus les éléments spirituels et temporels des problèmes. »

Vous avez dit, à un autre moment, revenant sur la même idée :

« La France est la seule puissance qui, soit en politique extérieure, soit en politique intérieure, ait créé et pratiqué la doctrine de la laïcité. »

Et plus loin :

« Depuis les origines de notre histoire, il y a même des rois de France qui ont lutté pour cette doctrine de laïcité, c'est-à-dire d'absolue indépendance du pouvoir temporel des représentants de la France par rapport aux autres pouvoirs spirituels. »

Ailleurs, vous dites encore :

« Pour cela, la France, qui a sur son territoire assurément un nombre très important de catholiques et leur doit le respect de leurs croyances, mais qui a aussi des protestants et des israélites, apparaîtra comme une puissance qui tient compte de tous les intérêts religieux, les respecte et les protège partout où elle les rencontre, mais reste au-dessus de ces intérêts parce qu'elle est la France. »

Enfin, je lis ce dernier passage :

« J'estime que la France doit apparaître dans le monde comme une puissance protégeant toutes les croyances, mais ne se subordonnant à aucune d'elles. »

Ces déclarations, quand je les ai une première fois entendues, puis quand je les ai relues, m'ont suggéré plusieurs réflexions.

Tout d'abord, j'ai été frappé de la forme très modérée — c'est une justice que je tiens à vous rendre — que vous avez

donnée à votre pensée, du souci que vous avez eu de respecter, dans votre déclaration, les croyances religieuses.

A gauche. Evidemment! M. Herriot l'a toujours fait.

M. PAUL SIMON. — Ne m'interrompez pas au moment où je rends hommage à M. le Président du Conseil sur ce point!

M. JULES UHRY. — Les hommes de gauche ont toujours eu ce souci.

M. PAUL SIMON. — Monsieur le Président du Conseil, je vais analyser point par point vos déclarations.

Je ne vois pas de désaccord entre vous et nous sur le principe que vous affirmez. Mais je me sépare de vous sur la conséquence que vous en tirez. Vous en concluez qu'il faut supprimer l'ambassade auprès du Vatican. Cette conséquence me surprend. J'avoue que je ne la comprends pas.

La laïcité, dites-vous, telle que vous la concevez, veut que la France respecte et protège toutes les croyances sans distinction, mais ne se subordonne à aucune d'elles.

D'accord, mais il vous reste à démontrer — vous ne l'avez pas fait et c'est pourtant toute la question — qu'en se faisant représenter au Vatican la France subordonne nécessairement sa politique et ses intérêts à ceux de l'Eglise catholique. J'attends encore que vous fassiez cette démonstration.

Vous voulez que l'Etat, tenant compte de tous les intérêts religieux, les respectant et les protégeant partout où il les rencontre, reste en dehors et au-dessus de ces intérêts.

Personne, sur ce point, ne vous contredit. Dans un pays comme la France, divisée au point de vue religieux et philosophique, où il y a des catholiques, des protestants, des israélites, des libres penseurs, il est évident que l'Etat doit être laïque.

Mais ce que nous affirmons avec force, mes amis et moi, c'est que la laïcité doit être respectueuse de toutes les forces morales ou religieuses...

M. LE RAPporteur. — D'accord.

M. PAUL SIMON. — ...où de nombreux citoyens, dans la liberté de leur conscience, vont puiser des motifs de se mieux dévouer à l'intérêt national. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. LE RAPporteur. — Tous les républicains sont de cet avis.

M. HUGUET. — Il faut que les catholiques respectent les lois laïques.

M. PAUL SIMON. — Or, n'est-ce pas une forme de ce respect dû aux forces religieuses que le maintien du contact avec la plus grande puissance morale et religieuse qui soit au monde, avec l'Eglise catholique?

S'agit-il, en conservant ce contact, d'aliéner l'indépendance du pouvoir temporel? Jamais de la vie! Monsieur le Président du Conseil, il me semble que vous devez être assez sûr de vous-

même et de votre politique pour ne pas avoir à redouter une pareille éventualité.

D'ailleurs, vous voulez, dites-vous, protéger les intérêts religieux partout où vous les rencontrez. Mais comment pourrez-vous le faire utilement si vous vous refusez systématiquement à reconnaître la grande autorité internationale à laquelle sont étroitement unis, rattachés et soumis tous les intérêts catholiques dans le monde ?

Sans doute, il ne faut pas que le spirituel empiète sur le temporel et, par une juste réciprocité, je me permets d'ajouter qu'il ne faut pas davantage que le temporel empiète sur le spirituel. Mais comment, de ce principe juste, pouvez-vous tirer cette conclusion inattendue et, à mon sens, fausse, que le temporel ne doit avoir, avec le spirituel, aucune relation, aucun rapport ? (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. LEMIRE. — C'est le nœud de la question.

M. PAUL SIMON. — Si c'est ainsi, monsieur le Président du Conseil, que vous concevez la laïcité républicaine, nous ne pouvons pas être d'accord avec vous.

Ici, je voudrais vous poser une question, et je vous demande pardon de la forme que je vais employer.

La thèse que vous défendez est-elle une thèse de circonstance ou bien, au contraire, une doctrine tellement solide, tellement rigide, qu'à aucun moment et pour quelque considération que ce soit, vous ne seriez disposé à l'abandonner ni à transiger à son sujet ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'ai essayé de démontrer, vendredi dernier, la constance de mes opinions et je pense que ceux de mes collègues qui auraient le courage de comparer mon discours de la semaine dernière au discours que j'ai prononcé le 16 novembre 1920, constateraient l'identité de ma doctrine.

Quelle est cette doctrine ? C'est qu'il y a, d'un côté, un pouvoir spirituel, qui est seul juge des directions qu'il donne à la hiérarchie dont il est le sommet. D'autre part, il y a un pouvoir laïque, représenté par la France, défini par la loi, et qui ne peut pas accepter que le pouvoir spirituel empiète sur ses droits.

Or, monsieur Paul Simon, vous avez dit que j'avais été modéré. Je vous remercie de cette déclaration. Je n'ai pas, en effet, poussé très loin ma démonstration, je ne l'ai pas poussée à fond.

Si j'avais voulu le faire et si la Chambre me l'avait permis, j'aurais très facilement démontré que, sur tous les points du territoire français, une campagne — laissez-moi le dire avec tous les ménagements possibles — est dirigée, peut-être, autorisée, en tout cas, par les évêques, par ces fameux évêques sur la nomination desquels le rétablissement de l'ambassade nous donnait un droit de regard.

Je ne vous apprends rien en vous disant que, d'un bout à l'autre de la France, tous les dimanches et quelquefois dans la

semaine, ces prélats — que je ne veux combattre que par la liberté — s'en vont disant : « Il faut attaquer les lois laïques, il faut attaquer l'école laïque. »

On nous avait dit, en 1920 : « Un des grands résultats de l'ambassade, c'est que nous ferons reconnaître la laïcité. Vous verrez : ce grand combat entre l'esprit laïque et la papauté, il cessera du jour où nous aurons des relations. »

Or, si je prends le document qui conclut la conversation engagée, c'est-à-dire l'encyclique *Maximam*, qu'est-ce que j'y trouve ?

Je trouve, dans l'encyclique *Maximam*, que, si le pape dit aux catholiques de France : « Les diocésaines peuvent être tolérées »...

M. PAUL SIMON. — C'est déjà important.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ...il dit en même temps : « Je maintiens la réprobation... » — on a fait du latin tout à l'heure, je puis bien en citer un mot (*Sourires*) : *improbationem*, voilà le texte de l'encyclique *Maximam* : « Je maintiens la réprobation de la loi de séparation. »

Il y a quelque chose de plus. Je ne l'avais même pas dit, mais, en raison de votre question, je vais le dire. J'attendais — je puis le déclarer parce que j'ai tâché de le montrer aujourd'hui lorsque j'ai donné des explications au sujet de l'Alsace et de la Lorraine, je suis, je vous assure, un esprit un peu plus libre peut-être que vous ne le croyez, et l'intimité entre mes amis de la majorité et moi n'a rien de servile ni pour eux, ni pour moi... (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. PAUL SIMON. — Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, monsieur le Président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Evidemment, et je ne relève rien d'offensant ou même d'indiscret dans vos paroles.

...J'attendais, lorsque j'ai répondu, dans le style que vous savez, au cardinal-archevêque de Paris, interprète de tous les cardinaux, j'attendais de voir si l'ambassade allait agir, si l'autorité ecclésiastique dirait au clergé français : « Cessez donc cette campagne ! Cessez surtout... » — je crois que nous allons être d'accord, monsieur Simon — « ...d'essayer de faire du catholicisme, en France, un parti politique ! » (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

M. PAUL SIMON. — Nous sommes d'accord !

M. ROBERT SCHUMAN. — Le catholicisme, en France, n'est pas, et il ne sera pas un parti politique.

M. LEMIRE. — Il ne faut pas le provoquer.

A gauche. C'est nous qui le provoquons, alors ?

M. PAUL SIMON. — Monsieur le Président du Conseil, je vous dirai dans un instant toute ma pensée sur ce point. Je vous assure qu'il n'y aura pas d'équivoque.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je réponds à votre question, monsieur Simon. Nous sommes ici dans le domaine des idées générales.

Qu'est-ce qui m'a frappé pour ma part ? Ceci, en particulier, que, depuis un certain nombre d'années, certaines personnes — et peut-être celles-là mêmes qui, en 1920, ont empêché les prélats français de laisser signer l'accord qui aurait permis la constitution des associations cultuelles — ces mêmes personnes essayent actuellement, en France, de constituer un parti politique catholique.

M. BALANANT. — Nous sommes nombreux qui empêcherons cela !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous sommes dans l'ordre des idées ! Laissez-moi le dire et je le démontrerai très facilement : ces mêmes personnes essayent de constituer un parti politique catholique.

Ces tentatives s'éclairent lorsqu'on recherche quel est le dessein de la papauté. Je faisais allusion, vendredi dernier, à la tribune, à des encycliques, que j'ai lues avec beaucoup de soin, du pape Benoît XV. On cherche, à Rome, on a cherché, dans ces dernières années, à constituer un parti catholique un peu partout en Europe, on y est arrivé facilement en Allemagne...

M. ROBERT SCHUMAN. Mais non !

M. PFLEGER. — Le centre allemand n'est pas un parti « catholique », ce n'est pas un parti confessionnel. Il est interconfessionnel, se composant de catholiques et de protestants.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Même si, à votre point de vue, je me trompe, laissez-moi exprimer mes idées. Ce que je dis n'a rien de blessant ou d'insultant pour qui que ce soit.

M. PFLEGER. — Non, mais nous voulons rectifier le fait.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous le rectifierez après. Il s'est constitué, en Allemagne, à une certaine époque, un parti catholique. Cela, l'histoire l'a enregistré. Il y a un parti catholique avec lequel Bismarck, par exemple, a eu, à certaines heures, à compter. Cela, je ne l'imagine pas.

M. PFLEGER. — Ce n'était pas un « parti catholique ».

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — En ce moment même, en Italie, on essaye de constituer un parti catholique. De même en Espagne, de même au Portugal. On le tente également en France.

Je dis que, si cet événement arrivait, ce serait un grand malheur.

M. LEMIRE. — Absolument !

M. BALANANT. — Certainement !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je considère, en effet — et je vous assure que je ne cherche que la paix des esprits... —

M. PAUL SIMON. — Je vous assure, monsieur le Président du Conseil...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Permettez-moi de m'expliquer : vous me demandez ce que je pense profondément, je vous le dis.

J'estime que ce serait un grand malheur si, dans un pays comme le nôtre, où la religion doit être un fait de conscience individuelle...

M. LÉON ESCOFFIER. — C'est cela !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ...et où il doit y avoir des partis d'opinions politiques diverses, mais non pas des partis religieux, dans un pays où l'effort de la civilisation a été précisément de dissocier la religion de la politique...

M. BIRÉ. — Pourquoi a-t-on fait des lois contre les catholiques ? (*Vives interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*) Ils ont donc le droit de combattre ces lois et de défendre leurs intérêts religieux.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Voilà la preuve de ce que je dis ! (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Je dis — et il faut que je termine cette réponse à M. Paul Simon — que l'un des reproches que j'adresse à l'ambassade, une des fautes que je constate, de la part de ceux qui auraient dû tenter d'en tirer parti — et je me place du côté romain — c'est qu'au lieu de profiter de l'occasion pour essayer de faire la paix sur la question de la laïcité, ils ont essayé, ils essayent encore, de constituer chez nous ce parti catholique dont, à mon avis, l'établissement est contraire aux intérêts de la pacification religieuse en France.

Et quelle a été, dans cette affaire, l'attitude de la papauté ? Est-elle restée neutre ? Mais non, messieurs, elle n'est pas restée neutre, malheureusement.

Il s'est produit, récemment, un fait que je suis amené à relever. Il s'est tenu, dans toute l'Europe, des congrès catholiques internationaux. Il y en a eu un à Prague, il y en a eu un en Hollande. Le Gouvernement que j'ai l'honneur de diriger y a été traité d'une façon exempte de toute bienveillance. Or, tout récemment, le pape, dans le consistoire secret, par un texte que j'ai dans mon dossier, que je vais vous citer de mémoire — mais vous savez bien que je ne le dénature pas — a parlé de ces congrès internationaux catholiques. Il les a approuvés.

J'ai déjà quelque droit de m'émouvoir ou de m'inquiéter, lorsque j'entends le pape, obligé, au moins du fait de l'ambassade, à la neutralité, louer ces congrès, où les idées que nous représentons ont été si sévèrement traitées.

Le pape va plus loin. Dans cette allocution, il encourage expressément l'organisation des catholiques en parti. (*Interruptions à droite.*)

M. BALANANT. — Nous ne « marcherons » pas.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il ne s'agit pas, monsieur

Balanant, de vous faire « marcher ». Ecoutez-moi, et vous saurez, tout au moins, que j'ai profondément réfléchi à ces questions, et, puisque c'est cela que M. Paul Simon me demande, vous saurez quelles sont les raisons décisives de mes actes.

Le pape, obligé à la neutralité, strictement contraint, par les arrangements, de ne pas intervenir dans nos affaires intérieures, au cours de sa dernière allocution consistoriale, après avoir prononcé des mots malheureux en ce qui concerne l'état actuel de la France et les prétendues souffrances que les catholiques subiraient de la part du Gouvernement — c'est dit à mots couverts, mais c'est dit — le pape félicite expressément les catholiques de s'être organisés comme ils l'ont fait.

A l'extrême gauche. — Il est dans son rôle !

M. PFLEGER. — Pour la défense de leurs intérêts religieux !

M. ROBERT SCHUMAN. — Oui, mais pas sur le terrain politique.

M. BIRÉ. — Pour soutenir leur foi !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Cela — je m'adresse aux juristes — c'est une intervention dans les affaires intérieures de la France. (*Interruptions à droite. — Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

C'est une intervention et c'est, pour moi, la preuve, monsieur Paul Simon, que, pour le bon ordre des esprits et pour la paix, il y a intérêt à ce que le pouvoir spirituel reste dans son domaine, et le pouvoir temporel dans le sien. C'est la meilleure façon, pour les deux pouvoirs, de se respecter.

Quant à moi, si j'ai vu mon Gouvernement recevoir ces critiques, je m'honore de les avoir supportées dans le silence et de n'avoir rien dit, jamais, qui fût à l'encontre de la déclaration que je viens de faire, à savoir que, comme tous mes amis de la majorité, je respecte profondément les convictions, non pas seulement des catholiques, mais de tous ceux, quels qu'ils soient, qui ont une religion, quelle qu'elle soit. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. LOUIS ROLLIN. — Monsieur Paul Simon, voulez-vous me permettre une observation ?

M. LE PRÉSIDENT. — Avec l'autorisation de l'orateur, la parole est à M. Louis Rollin.

M. LOUIS ROLLIN. — Du point de vue auquel vous venez de vous placer, monsieur le Président du Conseil, il s'est produit des interventions beaucoup plus nettes, je dirai même éclatantes, de MM. Rykof et Zinovieff, représentants de l'organisation des soviets, dans les affaires intérieures de la France.

Cependant, êtes-vous dans l'intention, en raison de cette ingérence manifeste, certaine et grave, peut-être, du gouvernement des soviets dans les affaires intérieures de notre pays, de retirer votre ambassadeur ? (*Applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche communiste.*)

M. ANDRÉ BERTHON. — Qu'est-ce que c'est que cette plaisanterie ?

M. ALBERT PAULIN. — Est-ce que le gouvernement soviétique représente une religion ? Est-ce un pouvoir spirituel ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Monsieur Paul Simon, me permettez-vous un mot ?

M. PAUL SIMON. — Il est tard, mais si vous voulez répondre d'un mot, j'y consens.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je vous remercie.

M. CAMILLE BLAISOT. — La réponse est dans la reprise des relations avec Moscou !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il ne faut pourtant pas, messieurs, introduire de telles confusions dans le débat.

Un ambassadeur est un agent politique, vous le savez bien, un nonce est, en France, un agent politique. La papauté, dans les documents précis qui datent du règne de Benoît XV, a parfaitement défini la différence entre le nonce, par exemple, et le délégué apostolique.

Le délégué apostolique est un prélat qui représente l'autorité du Saint-Siège auprès d'une communauté de catholiques. Le nonce, au contraire, est un agent politique, accrédité auprès d'un chef d'Etat.

M. LEMIRE. — Parfaitement.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous soutenons, nous, que la religion ne doit pas avoir de rapports politiques avec les Etats. (*Interruptions à droite.*)

C'est une doctrine. Elle vaut ce qu'elle vaut.

M. CAMILLE BLAISOT. — Elle ne vaut rien.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Elle ne vaut rien selon vous. C'est une affirmation.

M. CAMILLE BLAISOT. — Vous êtes dans les nuages et vous niez la réalité des choses.

M. PFLEGER. — Très bien !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je vais, pour vous prouver l'inconvénient de la solution que l'on avait adoptée, et, en tout cas, son peu d'efficacité, vous lire ce texte auquel j'ai fait allusion tout à l'heure, et que je retrouve :

« Au cours du discours prononcé par S. S. Pie XI au consistoire secret, à Rome, le Saint-Père a déclaré :

« En France aussi, on voit, ces jours-ci même, les heureux résultats d'un état de choses qui n'est, en lui-même, ni heureux ni désirable : tous les catholiques se confédèrent, s'organisent pour sauvegarder leurs intérêts religieux. (*Très bien ! très bien ! à droite*), autant vaut dire les intérêts les plus précieux de la France, les droits des âmes et de Dieu... » (*Applaudissements à droite.*)

M. ROBERT SCHUMAN. — Ce n'est donc pas une organisation politique. Il y entre des hommes appartenant à tous les partis politiques.

M. DUVAL-ARNOULD. — Où voyez-vous là un parti politique?

M. CAMILLE BLAISOT. — Il s'agit de défendre des « intérêts religieux ».

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Blaisot, ne troublez pas ainsi la séance.

M. CAMILLE BLAISOT. — Je n'en ai pas l'habitude, monsieur le Président ».

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Mes collègues trouveront un nouvel argument dans ce que je viens de dire. Le pape intervient, non pas pour préciser un point de doctrine ou donner des directions spirituelles...

M. PFLEGER. — Mais si!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ...aux catholiques français, ce qui serait son droit, mais pour leur dire : Confédérez-vous, organisez-vous...

M. PFLEGER. — Pour sauvegarder leurs droits au-dessus de tous les partis politiques.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ...organisez tous les catholiques français contre les lois laïques.

M. DUVAL-ARNOULD. — Il n'est pas question de parti politique dans ces paroles du pape.

M. LE PRÉSIDENT. — Laissez répondre M. le Président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — On m'objecte : « Vous avez aussi des difficultés avec le Gouvernement russe ». En effet, il peut m'arriver d'avoir à adresser au Gouvernement russe des protestations. Cela m'est arrivé ces temps-ci. Mais entre les peuples, il est nécessaire, par définition, qu'il y ait des rapports politiques. *(Très bien! très bien! très bien! à gauche.)*

C'est l'évidence même. On ne peut pas se dispenser de rapports politiques entre les peuples. Il y a donc place entre les peuples pour des agents politiques.

Il est, au contraire, dangereux, et c'est, selon moi, une survivance périlleuse du passé, de maintenir des agents politiques entre des éléments temporels comme sont les peuples et un élément spirituel, comme est la papauté. Voilà toute la doctrine. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)*

M. PAUL SIMON. — Je m'excuse d'avoir posé à M. le Président du Conseil une question qui l'a entraîné à revenir sur un exposé déjà compris dans son discours de vendredi.

M. le Président du Conseil nous dit : « Nous ne voulons pas de parti catholique. »

Nous sommes d'accord là-dessus, évidemment. Seulement, si M. le Président du Conseil prétend que le pape est intervenu dans la politique française lorsqu'il a demandé à tous les catholiques de s'organiser pour défendre leurs droits, je réponds que demander aux catholiques de se défendre et de s'unir pour défendre leurs intérêts religieux, ne veut pas leur dire de « créer un parti catholique ». *(Très bien! très bien! à droite et sur divers bancs au centre)*, tentative contre laquelle, je vous assure, si la question pouvait se poser, s'élèverait une foule de catholiques. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Car si les catholiques, quelles que soient leurs convictions sur le terrain politique, doivent être d'accord pour défendre leurs libertés et leurs droits....

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Qui ne sont pas menacés.

M. PAUL SIMON. — ...ils ont cependant dans les domaines de la pensée politique une absolue indépendance. Ils ne font précisément pas, eux, ce que vous appelez la confusion du temporel et du spirituel. Ils savent très bien distinguer l'un de l'autre. Il y a des catholiques dans tous les partis politiques, depuis les partis de droite jusque vers ceux qui affichent des tendances beaucoup plus avancées d'idées sociales et républicaines.

M. LEMIRE. — C'est pourquoi j'appartiens toujours à la gauche radicale; j'y reste pour affirmer mon droit.

Je suis attaqué précisément par ceux qui s'imaginent qu'on ne peut pas être catholique et radical. *(Applaudissements sur divers bancs au centre et à gauche.)*

C'est parfois difficile et dur, mon cher collègue, mais quoi qu'on dise, j'y suis, j'y reste. *(Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.)*

Malheureusement, lorsqu'un catholique est à gauche, il est toujours attaqué; lorsqu'il est à droite, il est toujours louangé, cela ne devrait pas être. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. PAUL SIMON. — Aussi bien, monsieur le Président du Conseil, ce n'est pas la question que je vous ai posée. Je vous avais posé une question bien nette et bien précise. Je vous demandais : « Est-ce que le principe de laïcité, tel que vous l'avez défini, vous interdit, au nom même de vos idées républicaines, d'avoir un représentant auprès du pape? Et ce principe, est-il un principe intangible, c'est-à-dire qu'en aucune circonstance vous ne songerez à le violer? »

Vous avez déjà répondu « non », quand, à la Commission des Affaires étrangères, vous avez déclaré que si la papauté, au cours de la guerre, avait eu une certaine attitude, vous auriez été le premier, dans un sentiment de reconnaissance, à défendre l'ambassade.

Ici, je ne travestis pas vos déclarations, car voici ce que vous avez dit :

« Je dis très franchement : si, à ce moment-là, la papauté avait fait entendre sa voix, aujourd'hui, dans un sentiment de reconnaissance, je défendrais l'ambassade. »

Vous ne dites pas « je maintiendrais », vous dites « je défendrais ».

Cette déclaration ruine de fond en comble l'argument politique que vous tirez de la laïcité. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*) En effet, si le principe de la laïcité est un de ces principes fondamentaux desquels vous ne pouvez pas vous écarter, comment se fait-il que vous le fassiez céder devant une considération de sentiment ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Mais non ! Sans le vouloir, vous m'avez trahi.

M. PAUL SIMON. — Je veux bien vous permettre de me rectifier.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'ai dit, et non pas seulement à la Commission des Affaires étrangères, mais à la Chambre, et je crois l'avoir dit encore vendredi dernier, que si, se plaçant au-dessus des intérêts matériels, des combinaisons politiques qui l'ont amenée à ménager les Empires centraux, ceux-ci ou ceux-là, la papauté, comme aux premiers siècles, comme au temps du pape Grégoire, n'avait défendu que les grandes idées et les grands devoirs, si elle s'était maintenue ou élevée à ces sommets, je l'aurais défendue.

Voilà ce que j'ai dit, parce qu'à ce moment-là le conflit entre les doctrines politiques : laïcité ou non-laïcité ne se serait pas posé ! (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. PAUL SIMON. — Vous auriez défendu, non pas la papauté, mais l'ambassade auprès du Vatican. C'est ce qu'il y a dans vos déclarations. Il y a là plus qu'une nuance : c'est une distinction très importante ! (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Or, qu'est-ce que l'ambassade ? C'est la relation du pouvoir politique et du pouvoir spirituel, ce que vous appelez la confusion du spirituel et du temporel. Donc, vous l'auriez défendue, cette confusion, entre spirituel et temporel, dans d'autres circonstances.

M. FRÉDÉRIC BRUNET. — Si elle était défendable, évidemment !

M. PAUL SIMON. — Mon argument garde donc toute sa valeur et si vous étiez, monsieur le Président du Conseil, tout disposé à faire céder votre conception de la laïcité devant des considérations sentimentales de l'ordre de celles que vous avez indiquées dans vos déclarations à la Commission des Affaires étrangères, vous devez la faire céder devant une autre considération bien supérieure : l'intérêt de notre pays. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. FRÉDÉRIC BRUNET. — C'est ce qu'il faut démontrer !

M. PAUL SIMON. — Je vais essayer de le faire.

Je ne veux pas ici reprendre la question de l'attitude de la papauté pendant la guerre. C'est une question que, délibérément, je laisse en dehors de ma discussion. Aussi bien, justice a été faite depuis longtemps des accusations dirigées à la tribune contre la papauté. Je n'insiste pas.

Mais je reprends mon argumentation et je vous dis, monsieur le Président du Conseil, qu'en effet c'est l'intérêt national que de maintenir à Rome un ambassadeur.

A ce point de vue, la Chambre a encore dans l'esprit le magistral discours de M. Aristide Briand.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — A quelle époque ? (*Sourires à gauche.*)

M. PAUL SIMON. — Jeudi dernier.

M. CAMILLE BLAISOT. — Sur la question de l'ambassade, il n'a pas varié.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Oh !

M. CAMILLE BLAISOT. — Non ! sur la question de l'ambassade, M. Briand n'a pas varié. (*Interruptions à gauche.*)

M. PAUL SIMON. — Avec M. Aristide Briand, je me demande comment on peut soutenir sans parti pris que la France n'a pas intérêt à être présente à ce grand carrefour diplomatique qu'est le Vatican, là où sont représentés presque tous les Etats du monde, que ce soient des républiques, des monarchies, des pays catholiques ou des pays protestants. Peut-on prétendre que cette représentation auprès du Saint-Siège soit une survivance du passé qui tend à disparaître, une tradition vieillie qu'on remplace par une tradition plus moderne ? Peut-on prétendre que le prestige de la papauté soit à son déclin ?

Les faits donnent à cette affirmation un éclatant démenti. L'ascendant de la papauté va croissant dans le monde.

Comme le remarque M. Georges Goyau dans un magistral article de la *Revue des Deux Mondes* « l'un des résultats de la grande guerre fut de peupler d'ambassadeurs et de ministres plénipotentiaires, et de chargés d'affaires, l'altitude du Vatican. Les vides étaient nombreux à Saint-Pierre, dans la tribune diplomatique, le jour où Benoît XV ceignit la tiare : cette tribune était presque trop étroite, sept ans plus tard, pour contenir le personnel des trente ou trente-deux ambassades ou légations qui allaient entourer la souveraineté de Pie XI. Et le parallèle entre ces deux visions attestait qu'au cours de la grande guerre la situation internationale de la papauté avait grandi. »

« C'est là un fait dont un homme d'Etat n'a pas le droit de s'abstraire. »

Presque tous les Etats sont présents à Rome. Je ne veux pas en reprendre la longue liste. Je noterai simplement qu'en ce qui concerne l'Europe en particulier, presque toutes les républiques,

sauf la république des Soviets, ont une représentation auprès du Vatican.

L'autre jour, M. Henry Simon, le distingué rapporteur de la Commission des Affaires étrangères, essayait d'établir qu'à côté des nations qui étaient représentées au Vatican, il y en avait un certain nombre qui ne l'étaient pas. Il nous annonçait une liste de trente nations qui n'étaient pas représentées. Mais, quand nous lui avons demandé de les indiquer...

M. LE RAPPORTEUR. — J'ai indiqué la source de mes renseignements.

M. PAUL SIMON. — Oui, mais vous n'avez pas donné cette liste; vous auriez été bien embarrassé pour la donner. Vous avez cité, monsieur le rapporteur, la Chine, la Turquie, la Suisse, ou plutôt à propos de la Suisse, vous avez reconnu...

M. LE RAPPORTEUR. — Je n'ai rien reconnu du tout.

M. PAUL SIMON. — ...qu'en Suisse il y avait un nonce.

En tout cas, je crois que c'est à tort que, comme argument à l'appui de votre thèse, vous citez le fait que la Chine n'est pas représentée à Rome.

Vous savez — tout au moins M. le Président du Conseil doit savoir — que le Vatican désirait avoir en Chine un délégué apostolique ayant le caractère d'agent diplomatique.

Or, si ce délégué apostolique, qui était accepté par la Chine, n'a pas été nommé, c'est précisément parce que la France, en vertu des droits que lui donne le protectorat des intérêts chrétiens en Chine, s'est opposée à la nomination de ce délégué de la Chine. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

La situation est la même en ce qui concerne la Turquie, puisqu'en Turquie nous sommes également chargés de la défense des droits catholiques. L'exemple de la Turquie ne porte donc pas non plus.

S'il fallait donner une liste des autres Etats qui ne sont pas à Rome, je suis persuadé que vous seriez très embarrassé, monsieur le rapporteur. La république des Etats-Unis a une situation spéciale; elle n'adopte pas la même attitude que celle que le Gouvernement de M. Herriot adopte en ce moment.

Il y a, en effet, aux Etats-Unis, un délégué apostolique ayant le caractère diplomatique, et qui est reçu avec tous les honneurs dus aux agents diplomatiques.

M. Wilson, lorsqu'il est venu en Europe, au moment de la conclusion du traité de Paix, a-t-il ignoré la papauté et le Vatican? Nullement! Une des premières visites qu'il a faites a été pour le pape, qu'il est allé voir à Rome.

Vous voyez donc que l'attitude des Etats-Unis vis-à-vis du Vatican est toute différente de la vôtre.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — La délégation apostolique a

été créée en Chine, le 9 août 1922. Il s'agissait d'un délégué apostolique n'ayant pas le caractère diplomatique.

M. PAUL SIMON. — Il aurait eu le caractère diplomatique, si la France ne s'y était pas opposée.

M. LE RAPPORTEUR. — Il a été nommé malgré la France.

M. FRANKLIN-BOUILLON. — C'est cela!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce n'est qu'un point de détail, mais il importe de préciser. Conformément aux usages et aux traditions relatifs au protectorat français en Extrême-Orient, il ne devrait pas y avoir en Chine de délégué apostolique. En 1918, si je ne me trompe, la France avait protesté avec succès contre une pareille tentative. Au contraire, le 9 août 1922, une délégation apostolique a été érigée par bref, et un délégué apostolique nommé.

A ce moment, notre ambassadeur est allé protester auprès du cardinal Gasparri. Assurance lui a été donnée que la mission de ce délégué n'était que temporaire. Et elle dure encore, par la bonne raison qu'elle est permanente, ainsi qu'il ressort du bref du 9 août 1922.

M. FRÉDÉRIC BRUNET. — Alors, à quoi sert notre ambassadeur? (*Mouvements divers.*)

M. PAUL SIMON. — La déclaration de M. le Président du Conseil n'infirme en rien mon affirmation. Au contraire, elle la confirme, puisqu'aussi bien il y a eu une démarche de l'ambassadeur français auprès du Vatican pour empêcher, précisément, que l'on donne à cette délégation apostolique le caractère permanent qui aurait fait de ce délégué apostolique une sorte d'ambassadeur auprès de la Chine. (*Applaudissements à droite.*)

Mais je passe.

Je retiens seulement cet argument qui garde toute sa valeur, et je dis que l'exemple qui nous est donné par la presque unanimité des Etats de l'Europe et du monde est impressionnant. Je m'étonne, dans ces conditions, que l'on puisse soutenir que la France n'a pas intérêt à être représentée auprès du pape. C'est une affirmation bien risquée et bien imprudente.

Pour la réfuter, il me serait facile de vous lire de nombreuses déclarations d'hommes politiques, de grands républicains qui ont très nettement soutenu qu'il faut, comme tous les autres Etats, être présent à Rome.

Gambetta lui-même a dit :

« Je vous le demande : à moins de ne plus être un Gouvernement, pensez-vous que vous puissiez vous tenir en dehors de l'action de tous les autres Gouvernements? » (*Très bien! très bien! à droite, et sur divers bancs au centre.*)

Votre attitude a donc été, en quelque sorte, d'avance, jugée et condamnée par Gambetta lui-même. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'était avant la loi de séparation.

M. LE RAPPORTEUR. — C'était sous le régime du Concordat.

M. PAUL SIMON. — Quand Gambetta faisait allusion à l'action de tous les autres gouvernements, il savait bien que tous ces gouvernements n'avaient pas de concordat avec le pape; il ne parlait donc pas des relations concordataires, mais évidemment de la représentation diplomatique. Il me suffit de citer l'exemple de l'Angleterre.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — A cette époque, l'Angleterre n'avait pas de représentation diplomatique auprès du pape.

M. PAUL SIMON. — En supprimant l'ambassade, vous ne vous tenez pas seulement en dehors de l'action des gouvernements étrangers, vous rompez encore avec la tradition de tous les Gouvernements français qui, depuis des siècles, à travers toutes les vicissitudes de la politique, se sont succédé au pouvoir.

C'est en vain que vous avez essayé de rattacher votre attitude présente à celle des rois de France.

Depuis les origines de notre histoire, avez-vous dit, il y a eu des rois de France qui ont lutté pour cette doctrine de laïcité, c'est-à-dire pour assurer l'indépendance absolue du pouvoir temporel du représentant de la France par rapport au pouvoir spirituel.

Cet argument se retourne contre vous, monsieur le Président du Conseil.

Les rois de France avaient des ambassadeurs auprès du pape, ce qui ne les empêchait pas, de votre aveu même, d'assurer la parfaite indépendance du pouvoir temporel à l'égard de l'autorité spirituelle. La présence à Rome d'un ambassadeur français ne met donc pas en péril le principe de la laïcité de l'Etat. (*Très bien! très bien! à droite et sur divers bancs au centre.*)

J'imagine, d'ailleurs, que M. Herriot doit avoir assez de confiance en soi, qu'il doit avoir autant de fermeté, de résolution, que les rois de France, pour être sûr de maintenir dans nos relations avec le Vatican l'absolue indépendance de notre pays et son entière souveraineté. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En le priant de ne pas rompre, sous un vain prétexte, avec la papauté, nous lui demandons de rester dans la tradition française.

La Chambre sait, en effet, que la Révolution elle-même a respecté cette tradition. M. Briand l'a rappelé, en citant l'exemple de Cacault, qui, en 1793, a été envoyé auprès du pape.

On nous objecte que le citoyen Cacault n'a pas pu terminer son voyage, et qu'il n'a pas été reçu à Rome. Il n'en est pas moins vrai qu'il était parti pour Rome, afin d'y représenter la France de la Révolution.

M. ERNEST OUTREY. — Il était parti avec des lettres de créance en bonne et due forme.

M. PAUL SIMON. — Par conséquent, le geste a été fait par les hommes de la Révolution, qui ont ainsi montré qu'ils n'avaient pas ces scrupules dont s'embarrasse M. le Président du Conseil.

M. Herriot a voulu tirer argument du traité de Tolentino, qui, le 19 février 1797, avait imposé au pape, pour l'assassinat de Bassville, le versement d'une indemnité d'une trentaine de millions.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je crois me souvenir que l'indemnité a été fixée à 300.000 écus.

M. PAUL SIMON. — Peu importe la somme.

Il n'en demeure pas moins que, à ce moment, la France avait repris les relations avec le pape, puisqu'elle avait envoyé Cacault pour faire des démarches auprès de lui.

J'ai sous les yeux une déclaration de Bonaparte, faite peu avant le traité de Tolentino.

M. FRÉDÉRIC BRUNET. — Il les traitait bien, les papes!

M. RENAUD JEAN. — Il les mettait à l'ombre!

M. PAUL SIMON. — Bonaparte déclarait ceci à Cacault : « J'ambitionne bien plus le titre de sauveur, que celui de destructeur du Saint-Siège »; et il lui donnait des instructions très précises pour s'attirer les sympathies du Vatican.

Vous voyez qu'à cette époque, on n'ignorait pas le pape. On se rapprochait de lui; on voulait avoir des relations avec lui.

Si je voulais produire des citations, je serais obligé de retenir longtemps votre attention. Il me faudrait citer l'opinion de presque tous les hommes d'Etat de la troisième République : Jules Favre, Jules Ferry, Goblet, Challemel-Lacour, Waldeck-Rousseau; presque tous les ministres des Affaires étrangères ou Présidents du Conseil, qui se sont succédé au cours de ces dernières années : MM. Poincaré, Millerand, Barthou, Viviani, Briand, Georges Leygues, Jonnart. C'est tout de même impressionnant. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Si tous ces hommes, qui, à des heures diverses, ont eu à défendre les intérêts de la France, ont reconnu la nécessité pour notre pays d'être représenté à Rome, il y a là un argument qui ne doit pas manquer de nous frapper. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Tous ces hommes se sont-ils donc laissés guider par une certaine bienveillance à l'égard du cléricisme? Ont-ils donc péché par faiblesse, contre la laïcité républicaine? Personne ne le croira.

Ils ont jugé en hommes de gouvernement, et non en hommes de parti, une question qui, incontestablement, n'est pas indifférente, si on considère uniquement l'intérêt du pays.

Ainsi, messieurs, malgré l'exemple des pays étrangers, malgré les traditions françaises, malgré l'avis des hommes d'Etat et des

hommes politiques les plus autorisés, le Gouvernement persiste à nier l'utilité de l'ambassade. C'est nier l'évidence.

Recourant à un sophisme, peut-être ingénieux, M. Herriot entend démontrer l'inutilité de l'ambassade par les échecs que, depuis son établissement, la politique française aurait subis au Vatican.

Raisonnement faux, car s'il fallait supprimer toutes les ambassades des pays où notre politique a essuyé des échecs, il n'en resterait bientôt plus aucune. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. LOUIS MADELIN. — Il ne resterait plus que le quai d'Orsay!

M. PAUL SIMON. — On a dit, avec raison, qu'après quinze ans d'absence de Rome, il y avait des fils à renouer et que notre influence n'a pas encore eu le temps de s'y développer pleinement et de donner tous les résultats que nous pouvons en attendre.

Au surplus, celui qui a été notre représentant pendant de longs mois, M. Jonnart, aura à cœur, ainsi qu'il l'a annoncé, de démontrer à quel point l'ambassade a été utile à la défense de nos intérêts.

Et puis, quels sont donc ces échecs sur lesquels vous vous appuyez pour dire que l'ambassade n'a pas réussi? C'est, d'abord, le transfert du siège de l'Œuvre de la propagation de la foi de Lyon à Rome.

M. LOUIS MADELIN. — Cela se préparait depuis longtemps.

M. PAUL SIMON. — Croyez-vous vraiment qu'il y ait une relation de cause à effet, entre notre retour au Vatican et ce transfert? En aucune façon.

La vérité est que l'effort de la France, en ce qui concerne les missions, se trouve entravé depuis quelques années, surtout depuis la loi qui interdit la plupart des congrégations. Les ressources que la France mettait à la disposition de cette œuvre ont été dépassées par des subventions étrangères, anglaises, américaines, allemandes. Il en est résulté que les pays étrangers ont voulu être également représentés dans l'organisme chargé de la distribution des fonds.

M. LEMIRE. — La France, il faut le dire à son honneur, n'a pas diminué sensiblement les ressources qu'elle met à la disposition de l'Œuvre de la propagation de la foi. Malgré ses misères et les terribles conséquences de la guerre, ses subventions sont restées considérables. Mais il faut reconnaître que les autres pays, dont la prospérité économique est plus grande que la nôtre, ont beaucoup augmenté leurs contributions.

M. LOUIS MADELIN. — Nous sommes d'accord. Les ressources de l'œuvre sont les mêmes, mais la proportion qui existait entre les contributions des divers pays n'en a pas moins changé à notre détriment.

M. PAUL SIMON. — On comprend donc très bien les raisons

qui ont pu amener le transfert du siège de l'œuvre et qui n'ont aucun rapport avec le rétablissement de l'ambassade. (*Très bien! très bien! à droite et sur divers bancs au centre.*)

On a dit encore que nous avions été défavorisés par les nouveaux statuts de cette œuvre qui auraient donné quatre places de conseillers à des représentants de l'Allemagne, de la Bavière et de l'Autriche.

Dans une note parue dans un journal bien informé au point de vue religieux, je vois, au contraire, que la France a quatre représentants dans le Conseil directeur de la Propagation de la foi alors que l'Autriche, la Bavière et l'Allemagne n'en ont que deux; qu'en outre, la vice-présidence de cette œuvre est donnée à Mgr Boudinhon et que cette vice-présidence lui confère un rôle de direction effective dans l'Œuvre de la propagation de la foi.

M. LEMIRE. — Très bien pour Mgr Boudinhon!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je fais toutes mes réserves sur ce que vient de dire M. Paul Simon.

M. PAUL SIMON. — Un autre argument est invoqué par M. le Président du Conseil et présenté comme un échec de l'ambassade; je veux parler de ce que M. Herriot a qualifié « l'esprit ultramontain du séminaire français de Rome », qu'il a opposé à l'esprit français des Sulpiciens. Il a fait une longue critique des théories enseignées au séminaire français, qu'il a présenté, en quelque sorte, comme étant sous la direction et la protection de l'ambassade française. Ce n'est pas exact.

M. LE RAPPORTEUR. — Il n'a jamais dit cela.

M. PAUL SIMON. — Si, il l'a dit textuellement.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Me permettez-vous de donner une précision à ce sujet?

M. PAUL SIMON. — Sans doute.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je tiens à rectifier, parce que M. Jonnart a paru croire et a même dit ce que vient de dire M. Paul Simon.

J'ai lu, sans l'interpréter, du reste, un fragment du discours que M. Jonnart a prononcé à Rome en visitant le séminaire, et, aux félicitations qui avaient été adressées par notre ambassadeur au séminaire français, j'ai opposé un certain nombre de textes, que j'ai lus à la Chambre.

Si j'avais pu poursuivre ma lecture, la Chambre aurait vu à quel point la doctrine politique du séminaire français de Rome est hostile aux principes de l'Etat moderne et de l'Etat républicain. (*Exclamations à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. LEMIRE. — Ce sont des exercices de séminaristes!

M. LE GÉNÉRAL DE SAINT-JUST. — Ce ne sont que des devoirs d'école!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Sans doute, mais comme —

M. Lemire l'a dit lui-même — c'est dans ce séminaire que se recrutent la plupart des évêques français, j'ai bien le droit de m'en préoccuper. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.* — *Interruptions à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. PAUL SIMON. — L'argument ne porte pas. Je ne vois pas comment le Gouvernement français peut se préoccuper des doctrines qui sont enseignées dans un séminaire français de Rome ou d'ailleurs, sans commettre une confusion du spirituel et du temporel. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Vous ne voulez pas, avez-vous dit, mêler le temporel au spirituel : ne vous préoccupez donc pas de ce qui peut être enseigné dans les séminaires français.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est ce que nous allons faire.

M. PAUL SIMON. — Enfin, M. le Président du Conseil se plaint que le pape et les évêques persistent à condamner les lois laïques, et il voudrait qu'ils approuvent complètement ces lois.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je leur demande de ne pas s'en occuper.

M. PAUL SIMON. — Je ne sais pas si on a posé les mêmes conditions à Moscou.

La république des Soviets respecte-t-elle les lois françaises, la loi sur la propriété, notamment ? (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — En France, oui ! (*Interruptions sur les mêmes bancs.*)

M. BALANANT. — Là aussi, nous faisons toutes nos réserves.

M. HENRI LAMIEL. — Les Soviets ne respectent certainement pas la propriété mobilière française.

M. PAUL SIMON. — Les dettes de la Russie envers la France n'ont-elles pas un caractère français ? N'est-ce pas le droit de propriété français qui est mis en cause par les Soviets ? Respectent-ils ce droit de propriété en France ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je dis tout simplement que le gouvernement des Soviets respectera les lois françaises. (*Interruptions sur les mêmes bancs.*) Ce qui s'est passé autrefois, nous allons en discuter ; mais je ne laisserai pas les représentants de la république des Soviets porter atteinte à la loi française. Voilà ma doctrine ! (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.* — *Applaudissements à gauche.*)

M. PAUL SIMON. — C'est la loi française qui impose à la Russie le respect des engagements pris à l'égard des porteurs français de la dette de l'Etat russe. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Monsieur le Président du Conseil, vous prétendez encore tirer argument de ce que l'encyclique *Maximam*, qui a reconnu la possibilité de créer en France des associations diocésaines, contient une condamnation doctrinale de la loi de séparation et de certaines lois laïques.

Là encore, je ne puis m'empêcher de rapprocher votre attitude à l'égard du pape de votre attitude envers la Russie.

J'imagine que, demain, le gouvernement russe vous envoie non pas une encyclique, mais un document diplomatique dans lequel il reconnaisse les dettes russes, tout en protestant contre leur principe, parce que, dirait-il, elles représentent de l'argent prêté au gouvernement tsariste contre le peuple russe. Ne considérerez-vous pas que, là, le fait aura plus de valeur et d'importance que la déclaration doctrinale et théorique dont je parle ? (*Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.*)

M. YVON DELBOS. — L'essentiel, c'est que les Soviets payent !

M. PAUL SIMON. — Vous avez raison.

De même, en ce qui concernait l'encyclique *Maximam*, l'essentiel, c'était que la papauté y admît la possibilité, pour les catholiques, de créer des associations diocésaines et, par conséquent, de préparer la pacification religieuse que l'application libérale des lois de séparation n'aurait pas manqué d'entraîner. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

On nous dit, messieurs : à quoi donc peut servir l'ambassade ?

J'estime que l'ambassade a déjà rendu beaucoup de services à la France. Elle a, notamment, sauvé des missions françaises à l'étranger.

M. ACHILLE FOULD. — Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. PAUL SIMON. — Volontiers.

M. ACHILLE FOULD. — M. le Président du Conseil reprochait à la papauté, dans le discours qu'il prononçait vendredi dernier, d'avoir supprimé en 1924, les honneurs liturgiques qui jusqu'alors avaient été accordés aux représentants de la France en Palestine. C'est dire que M. le Président du Conseil attachait certainement une importance primordiale à ces honneurs.

Du reste, sur une intervention que j'avais faite, il nous rappelait sa réponse à M. Engerand où il indiquait qu'il avait donné des ordres à nos représentants en Syrie et à l'étranger pour qu'ils acceptent ces honneurs liturgiques.

Or, comment peut-il expliquer un document qui est ainsi conçu :

« Beyrouth, le 3 janvier 1923.

« Excellence, le R. P. Rémy, curé latin de la ville, m'apprend à l'instant votre refus de vous rendre en notre église paroissiale pour la réception solennelle qui se faisait depuis quelques siècles au représentant de la France à son arrivée dans ces pays du Levant.

« Vous avez, sans doute, vos raisons pour refuser d'assister à cette cérémonie religieuse : nous avons les nôtres pour vous y inviter. L'ancien protocole, consacré par le Saint-Siège, à la demande et à l'honneur de la France et fidèlement observé jusqu'à ce jour nous en faisait un devoir. C'était un privilège de la France dont nous ne pouvions pas la priver. Au contraire, après l'installation du haut commissariat, j'avais tenu à présider moi-même la cérémonie pour lui donner plus d'éclat.

« Devant votre refus, je n'ai qu'à m'incliner. J'informerai le Saint-Siège et tout sera dit. Le privilège historique de la France aura vécu, mais la France doit constater que ce n'est pas de notre faute.

« Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : F. Giannini, archevêque de Serres, vicaire apostolique d'Alep et délégué apostolique de Syrie. »

On me dira que, sans nul doute, Mgr Giannini est un prélat italien, adversaire de la France.

A ces interlocuteurs mal intentionnés, permettez-moi de rappeler que c'est Mgr Giannini qui faisait, devant la Société des nations, le remarquable rapport qui contribuait à nous faire attribuer notre mandat sur la Syrie. Je demande à M. le Président du Conseil comment il se fait qu'en la circonstance le général Sarrail ait refusé les honneurs qui lui étaient dus, mettant de ce fait la France dans une situation inférieure à celle qu'elle avait. C'est sans doute qu'il n'avait pas reçu les ordres du Président du Conseil ou qu'il n'a pas exécuté les ordres donnés. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. PAUL SIMON. — On nous dit : A quoi l'ambassade peut-elle bien servir ?

L'ambassade, je le répète, a déjà sauvé des missions françaises à l'étranger. Nul ne peut contester l'utilité des missions pour l'épanouissement de l'influence française. M. Painlevé lui-même, dans un voyage qu'il a fait, il y a quelques années, leur a rendu un éclatant hommage.

M. Herriot ne méconnaît pas leur utilité, lui qui a fait donner, par le Conseil municipal de Lyon, un avis favorable à l'établissement d'un noviciat pour les missions d'Afrique.

Faute pour elles de pouvoir recruter librement leur personnel, la France risque de les voir remplacer par des missions italiennes, allemandes ou américaines.

Vous le savez, le danger est particulièrement pressant en Chine et au Japon. Je recevais récemment la visite d'un ancien professeur, un religieux, qui me disait combien il était navré, au point de vue français, de la situation. Chaque fois qu'un de ces professeurs d'une école catholique au Japon — et ces écoles ont une grande importance là-bas — vient à mourir, ou ne peut plus

assurer son service, on ne trouve plus, pour le remplacer, de religieux français, et il faut faire appel à des religieux étrangers.

En présence de cette situation, souvent le Vatican a voulu remplacer les congrégations françaises par des congrégations étrangères. Chaque fois qu'une congrégation française est remplacée par une congrégation étrangère, c'est l'influence de la France qui s'en va.

Est-ce qu'à ce point de vue l'ambassade au Vatican ne peut pas rendre et n'a pas déjà rendu des services, puisqu'on a pu, dans certains cas, prendre les mesures nécessaires jusqu'à ce qu'en France — j'espère que nous le ferons bien vite — nous ayons permis aux congrégations, qui répandent ainsi l'influence française à l'étranger, de se recruter, de rechercher librement le personnel pour continuer leur œuvre. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je vous ai dit mon sentiment là-dessus.

M. PAUL SIMON. — Dans un autre ordre d'idées, au point de vue de l'Alsace, je ne veux pas appuyer et je passe, mais c'est M. Briand qui a dit en 1920, au moment de la discussion du projet de rétablissement de l'ambassade au Vatican, que, sans l'ambassade, cette question serait remplie de périls et qu'il serait même — il a employé cette expression — insoluble.

J'ai peur que l'événement ne lui donne raison.

C'est si vrai qu'au début de cette séance, vous avez vous-même indiqué, monsieur le Président du Conseil, qu'étant donné qu'en ce qui concerne la question des cultes, le Conseil d'Etat vient de déclarer que le Concordat existait, vous seriez conduit à avoir là-bas un représentant pour traiter ces questions avec le pape.

Il vaudrait mieux vous présenter dans une autre position. Quelle sera l'autorité de ce représentant d'un pays qui ne veut pas reconnaître le pape, qui avait un ambassadeur qu'il a retiré ?

M. MARCILLE. — Il sera ridicule.

M. PAUL SIMON. — Je vous avoue que ce représentant du Gouvernement auprès du pape sera dans une situation très fautive et très difficile et j'ai peur qu'il n'obtienne pas le succès nécessaire et qu'il y ait pour vous un échec de plus à relever, puisque vous aimez relever les échecs de la France. (*Applaudissements à droite.*)

Mais c'est aussi, particulièrement dans le domaine de notre politique étrangère que l'utilité de l'ambassade s'affirme. Tout d'abord parce que, on l'a dit bien des fois, le Vatican est un centre d'observation, de conversations diplomatiques d'où nous ne pouvons pas sans dommage être absents. A cet égard le Gouvernement doit savoir quels sont les sentiments des représentants de la Petite Entente à Rome. Ils sont inquiets à la pensée que

la France ne sera plus avec eux pour lutter contre l'influence active des ministres de Prusse et de Bavière auprès du pape...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est inexact.

M. PAUL SIMON. — L'utilité de notre présence au Vatican s'affirme aussi, et j'y insiste avec force, parce que, surtout à l'époque troublée et difficile que traverse le monde, on ne peut pas négliger la grande force morale qu'est l'Eglise catholique. C'est M. le Président du Conseil lui-même qui, à la conférence de Genève, a parlé de l'influence dans le monde de cette force morale et c'est lui qui, par un singulier paradoxe, nous propose de rompre avec la plus grande puissance morale de l'univers, car l'importance considérable au point de vue international de la papauté ne peut pas être contestée.

Pour consolider la paix, hélas ! encore bien fragile, n'est-il pas utile de mettre en œuvre toutes les influences morales, quelles qu'elles soient, qui peuvent concourir à ce but ? Pour pratiquer la politique dont le Gouvernement se réclame, politique de rapprochement entre les nations hier ennemies, aujourd'hui encore mal réconciliées, n'est-il pas utile de se rencontrer avec cette grande force internationale qui prêche le désarmement moral entre les peuples et réprime toutes les violences ?

Je crois que oui, et c'est d'ailleurs ce qu'avait compris M. Jonnart quand, présentant ses lettres de créance à Benoît XV, il disait : « La grande cause de la paix est en droit de beaucoup attendre de la puissance morale devant laquelle s'incline le monde entier. » (*Applaudissements à droite.*)

Et, messieurs, quelle est l'importance de cette puissance morale dans le domaine de la politique internationale ? Je crois que c'est en vain qu'on le nierait. Il suffirait de rappeler les incidents et les débats parlementaires qui ont suivi la lettre du pape, de juin 1923, cette lettre que M. le Président du Conseil rappelait dans son discours.

Vous vous rappelez qu'un de vos amis, monsieur le Président du Conseil, un de vos ministres aujourd'hui, M. J.-L. Dumesnil a interpellé le gouvernement de l'époque, qui était celui de M. Poincaré. Il a dit son émotion. La lettre du pape ne l'avait pas laissé indifférent. Il se rendait compte de l'importance que cette lettre pouvait avoir au point de vue de l'opinion mondiale. Je ne discute pas le fond de l'affaire, car si certains de vos amis ont blâmé cette lettre, d'autres l'ont approuvée ; je ne reprendrai donc pas le fond de l'affaire, mais je note simplement l'importance que tous ont attachée à la lettre du pape, qu'ils l'aient approuvée ou désapprouvée.

Cette importance, M. Dumesnil la souligne en disant :

« Cette lettre a frappé de consternation toute la France, les catholiques comme les libres penseurs.

« Dans le monde entier, c'est une émotion inquiète. Les catho-

liques, après cette funeste propagande pontificale, vont peut-être dans le monde douter de notre juste cause et de notre droit.

« La lettre du pape peut se résumer très brièvement. Ce qui nous a émus et blessés dans ce document c'est, d'abord, qu'il a conseillé de substituer à la Commission des réparations une sorte d'expertise par arbitres qui évalueraient en place de la Commission des réparations les sommes dues à la France par l'Allemagne à la suite de cette guerre dont elle est seule responsable.

« Ensuite, il semble que le pape veuille inviter la France, dans des conditions que je préciserai avec toute la modération nécessaire, à évacuer non seulement les territoires de la Ruhr, mais la rive gauche du Rhin elle-même. »

Et M. Dumesnil, qui désapprouvait cette initiative du pape, ajoutait :

« Je répète que, dans les nations alliées même, la lettre du pape peut avoir un retentissement pénible pour la France.

« Vous savez dans quelle situation est la Belgique. Le parti flamingant l'exploitera certainement contre les traditions françaises.

« En Italie, la lutte des partis ne manquera pas également de s'en emparer.

« J'ai à peine besoin de dire que, non seulement dans les Etats de l'Amérique du Nord, mais aussi dans l'Amérique catholique du Sud, la lettre du pape aura une profonde répercussion. »

Voilà l'opinion apportée par M. Jacques-Louis Dumesnil sur l'importance que pouvait avoir dans la politique mondiale cet acte du pape.

M. JEAN LOCQUIN. — C'est la preuve de l'inutilité de l'ambassade !

M. PAUL SIMON. — Et parmi ceux qui, au contraire, approuvaient la lettre du pape, y en avait-il qui étaient moins nets, en ce qui concerne l'importance de ce document ? Pas du tout. Voici les déclarations de M. Blum à la même séance. Parlant au nom du parti socialiste, il disait :

« Nous pensons qu'en ce moment c'est aux voix internationales que vous devez prêter le plus volontiers d'attention. Ce sont les voix internationales qui ont le plus de chance de vous éclairer, de vous guider sûrement. En ce moment, il n'y a que des organisations internationales qui puissent s'élever avec assez de clarté, de courage au-dessus du tumulte, des rancunes, des haines, des violences au milieu desquels nous nous débattons.

« Il n'y a que des organisations internationales qui puissent, aujourd'hui, introduire dans les rapports entre les nations non seulement l'esprit de libre examen et de réflexion critique qui y manque si souvent, mais cet esprit de charité sociale qui est

indispensable au même titre dans le règlement des conflits entre les nations. »

Et M. Blum ajoutait :

« L'Eglise est une organisation internationale, le socialisme aussi. C'est pour cela que c'est l'Eglise et nous qui avons le plus de chances de dire les paroles les plus utiles et les plus vraies. C'est pour cela que vous devez nous écouter. »

Il terminait en rendant au pape cet hommage de l'appeler : « L'homme qui représente la plus grande puissance morale de l'univers. » (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. JEAN LOCQUIN. — Il sera mieux inspiré quand il n'y aura pas d'ambassadeur à Rome.

M. PAUL SIMON. — Et, toujours à propos de cette lettre, M. Paul Boncour disait : « Le pape est une grande force internationale. « Comment s'étonner qu'il tienne ce langage, »

C'est l'Ere nouvelle elle-même, qui soutient le Cartel des gauches et le Gouvernement qui écrivait à cette époque :

« La voix de la Rome pontificale, riche d'une autorité séculaire, la voix qui porte jusqu'aux confins du monde, s'est élevée pour appuyer cet effort de conciliation internationale pratiqué sous la lapidation des calomnies par les hommes de gauche de la République française. Nous espérons qu'on entendra, au quai d'Orsay, l'avertissement donné par le successeur de saint Pierre. »

Vous voyez, par conséquent, que de tous les côtés, partisans ou non de la lettre du pape n'ont qu'une voix pour dire que cette lettre aura une répercussion dans le monde, que c'est un acte très important du point de vue de la politique internationale. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Je dis qu'il y a là un argument très fort en faveur du maintien de l'ambassade. Car enfin, si le pape, sans sortir de son domaine et se plaçant à son point de vue de force morale, est amené à juger certaines actions, certaines politiques internationales, à dire son sentiment...

M. CAMILLE-BÉNASSY. — Il se vengera.

M. PAUL SIMON. — Non, le pape ne se vengera pas. Il est au-dessus de cela. Mais je dis qu'avant de nous laisser juger, avant de voir notre politique appréciée, il serait peut-être bon qu'elle fût défendue, que notre dossier fût plaidé auprès du pape et, même dans cette affaire, quoi qu'en pense et quoi qu'en ait dit M. le Président du Conseil, on trouve la preuve que la présence de notre ambassadeur à Rome n'a pas été inutile puisqu'il a obtenu, ainsi que d'autres orateurs l'ont dit à la Chambre, que Rome envoyât à Mgr Pacelli, le nonce du pape en Allemagne, des instructions pour blâmer la résistance passive. Quand le Gouvernement français a mis sous les yeux de la papauté les actes et les crimes commis dans la Ruhr contre l'armée française et l'occupation, le pape ne pouvait que lui donner raison, et

il lui a donné raison. (*Applaudissements du centre et à droite.*) Mais encore fallait-il lui apporter le dossier, lui présenter notre cause. Il était donc nécessaire d'être présent à Rome et d'y avoir un ambassadeur. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Tout cela démontre l'utilité de l'ambassade; toutefois le problème qui se pose ce n'est pas de savoir s'il faut rétablir une ambassade, mais bien s'il faut supprimer une ambassade qui existe.

J'estime que le vote du projet causerait à notre pays un dommage irréparable. Après M. Briand, je demande à M. le Président du Conseil : Comment allez-vous faire la rupture ? Quelles raisons allez-vous invoquer ?

Car, enfin, on n'a pas répondu à cette question.

La France, qui est un grand pays, se doit, à mon sens, d'avoir une certaine continuité, tout au moins dans sa politique étrangère et, sous peine de paraître agir avec quelque légèreté, il me semble assez difficile que, sans motifs, elle décide brusquement de rompre les relations diplomatiques qu'elle a renouées, il y a quatre ans à peine, avec le Vatican.

Avez-vous des griefs à invoquer, un reproche à faire soit au nonce, soit au Vatican ?

Au moment où l'on a renoué avec Rome, M. Herriot, comme chef de l'opposition, est monté à cette tribune et nous a dit ses craintes. Il craignait de voir le nonce se mêler à notre politique intérieure, de voir la séparation mise en péril et la paix religieuse menacée par les intrigues de la nonciature.

Le 16 novembre, M. Herriot nous faisait part de ses inquiétudes. Permettez-moi de vous lire ce passage particulièrement caractéristique :

« ... Vous nous amenez un nonce à Paris. Je vous donne rendez-vous dans quelques années, peut-être dans quelques mois. Je sais bien ce qui surviendra. Il y aura d'abord la période des sourires, il y aura la période des compliments, on se congratulera. On voudra nous faire croire que rien n'est arrivé que de très heureux.

« Un jour naîtra où, puisque déjà vous avez vu les éléments du conflit posés dans les textes que je vous résumais, la paix religieuse de notre pays, établie par la loi de séparation, sera, sinon menacée, du moins inquiétée sans que nous puissions surveiller le danger. »

A gauche. Nous y sommes.

M. JEAN LOCQUIN. — Cela s'est vérifié.

M. PAUL SIMON. — Je vous le demande, est-ce que la nonciature, est-ce que le Vatican ont troublé la paix religieuse ? Avez-vous quelque chose à reprocher au nonce ? (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. CAMILLE-BÉNASSY. — Il n'a pas, en tout cas, renforcé la paix religieuse.

M. PAUL SIMON. — Je m'expliquerai sur ce point. Mais il ne s'agit pas en ce moment de critiquer ou d'incriminer l'attitude des catholiques français. Cette attitude est très défendable et je l'approuve pleinement.

M. CAMILLE-BÉNASSY. — Nous en parlerons.

M. PAUL SIMON. — Mais la question n'est pas là; elle est de savoir si vous avez quelque chose à reprocher au Vatican et au nonce, si le Vatican et le nonce se sont mêlés de notre politique intérieure. Avez-vous des faits à leur reprocher à cet égard ?

M. le Président du Conseil a répondu lui-même quand il a dit que le nonce était le diplomate le plus correct qu'il connaît.

« Je dois, disait-il il y a quelques jours, rendre hommage au nonce qui est non seulement le diplomate le plus correct, mais le plus agréable que j'aie jamais rencontré. Je me plais à reconnaître que je n'ai jamais eu qu'à me louer de ses procédés. »

Alors, je ne comprends pas. Voilà un nonce qui n'intervient pas dans notre politique intérieure, qui est parfaitement correct, à qui vous n'avez aucun fait à reprocher, et vous le renvoyez.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — D'abord, je vous ai cité tout à l'heure, en ce qui concerne le Vatican, un fait qui, si le Gouvernement n'était pas dans les intentions que vous savez, aurait certainement donné lieu de sa part à une protestation, car, vous l'avez tous remarqué, c'est une immixtion dans la politique intérieure de la France. C'est du moins ma pensée.

D'autre part, si le rétablissement de l'ambassade nous donne, dit-on, un droit de regard sur la nomination des évêques et, par suite, un certain contrôle sur leur attitude, et si le Gouvernement n'avait pas été dans le même état d'esprit, s'il ne pensait pas qu'une séparation loyale est le meilleur moyen d'éviter les difficultés, croyez-vous qu'il aurait laissé passer sans protestation toutes les attaques dont la République et les lois ont été l'objet ces temps-ci ? (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*) Il a voulu éviter toute querelle. (*Interruptions à droite.*)

M. BALANANT. — Nous ne nous laisserons pas entraîner dans cette diversion. (*Interruptions à l'extrême gauche.*) Nous connaissons cette manœuvre. (*Très bien! très bien! à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Croyez-vous que, si le Gouvernement n'était pas dans les dispositions d'esprit que j'ai indiquées, il eût toléré certaine circulaire dont j'ai lu un fragment, à la tribune, et où il est dit que l'école laïque pervertit les enfants ?

J'ai évité toute querelle parce que je pensais qu'il était mieux, qu'il était plus honorable pour les deux parties de reprendre l'une et l'autre leur liberté. Mais si j'avais voulu réclamer tout simplement l'exécution des conventions passées en 1920, la querelle eût été incessante. Elle a été évitée parce qu'à une série de provocations le Gouvernement a opposé une sagesse constante. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. CAUTRU. — Qui a commencé ?

M. PAUL SIMON. — Vous savez bien, monsieur le Président du Conseil, que la question ne se pose pas ainsi.

M. DUVAL-ARNOULD. — M. Paul Simon parle du Vatican.

M. CHASSAIGNE-GOYON. — La paix religieuse est troublée depuis que vous êtes au pouvoir.

C'est l'annonce, dans la déclaration ministérielle, de la suppression de l'ambassade, qui a provoqué la levée de boucliers des catholiques.

M. PAUL SIMON. — Je répondrai à votre argumentation quand j'aurai à m'expliquer sur la politique intérieure, car il faut examiner également ce point-là. Pour l'instant, il s'agit de la politique extérieure. Je ne veux pas mélanger les questions. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Depuis 1920, depuis le rétablissement de l'ambassade jusqu'à votre arrivée au pouvoir, il a régné, en France, une paix religieuse parfaite. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Parce que nous avons cédé.

M. PAUL SIMON. — Vous dites qu'on a cédé.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Toujours !

M. PAUL SIMON. — Il y a quelques jours, vous rendiez hommage au laïcisme de M. Poincaré. Vous disiez que M. Poincaré était un grand laïque, que vous n'aviez à lui reprocher aucune faiblesse. C'est un peu contradictoire.

La vérité, c'est que ce n'est pas l'ambassade — vous ne pourrez pas le démontrer, parce que les faits protestent contre semblable affirmation — qui a déchaîné ce que vous appelez la guerre religieuse : c'est la déclaration ministérielle. (*Applaudissements à droite et au centre.*) C'est l'évidence même.

Non seulement ce n'est pas l'ambassade, mais je dirai que c'est, en fait, l'annonce de la suppression de l'ambassade.

M. CHASSAIGNE-GOYON. — C'est évident !

M. PAUL SIMON. — Je m'en expliquerai quand je parlerai de la politique intérieure. (*Interruptions à l'extrême gauche.*) Je veux suivre mon plan. Sans aucun prétexte, sans aucune raison, sans avoir aucun grief à faire à la nonciature ou au Vatican, vous allez supprimer l'ambassade. Vous n'apercevez donc pas tout le danger qu'il y a dans cette mesure pour la bonne réputation et le bon renom de notre pays dans le monde ? (*Très bien! très bien! au centre et à droite.*) La France a besoin, comme tous les pays, de la sympathie de l'opinion publique mondiale. Or, ne croyez-vous pas que, parmi les divers courants de l'opinion publique, l'opinion catholique soit tout de même un courant qui compte ? Je prétends que c'est un des plus importants et qu'il faut donc ne pas le négliger. Allez-vous, de gaieté de cœur, risquer de nous aliéner tous les catholiques du monde ? Car,

pour tous les catholiques du monde, votre geste va apparaître comme un affront, une injure imméritée faite par le Gouvernement de la République au pape. (*Applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. LE MARQUIS DE LA FERRONNAYS. — Vous en verrez la répercussion en Amérique du Sud et au Canada.

M. PAUL SIMON. — Vous aurez beau dire et beau faire, c'est ainsi que les catholiques du monde entier vont apprécier votre geste; ils l'ont d'ailleurs déjà apprécié ainsi.

J'ai sous les yeux un article d'un journal catholique belge, qui déclare :

« Aujourd'hui, après trois mois de méditation, l'attaque est déclenchée; on pousse le nonce du pape dehors; pour janvier, M. Herriot l'a promis, ce serait chose faite... »

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Comme c'est vrai, tout cela !

M. BALANANT. — Ce n'est pas votre faute.

M. PAUL SIMON. — « ...Croit-il que les catholiques, qui occupent aujourd'hui dans l'organisation de la plupart des Etats la place qu'on connaît, seront prêts à fraterniser avec la République française. »

Evidemment, chaque fois que l'on discute le budget des affaires étrangères, monsieur le Président du Conseil — c'est une sorte de rite — on nous parle de mieux organiser la propagande à l'étranger. Je ne crains pas de le dire : l'acte que vous préparez aura une répercussion considérable dans le monde, ce sera de la propagande à l'étranger, mais de la propagande contre nous. (*Applaudissements au centre et à droite.*) Nos adversaires s'en empareront pour montrer notre pays toujours en lutte contre l'idée catholique. Déjà, pendant la guerre, cette opinion trop répandue nous avait fait le plus grand mal. Les divers gouvernements qui se sont succédé de 1914 à 1918 se sont efforcés de détruire cette légende. On a envoyé dans toutes les parties du monde, et particulièrement dans la grande république d'Amérique, d'éminentes personnalités catholiques pour plaider là-bas la cause de la France et dire que c'était une calomnie que de représenter la France comme une puissance antireligieuse.

M. AUGUSTE REYNAUD. — Ces envoyés ont eu beaucoup de succès en Amérique !

M. ERNEST OUTREY. — Vous êtes bien mal renseigné.

M. PAUL SIMON. — Quoi que vous en disiez, ils ont eu beaucoup de succès et il semble, aujourd'hui, qu'on ait complètement oublié cet effort.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — On me dit parfois que les Etats-Unis s'étonneront que nous n'ayons plus d'ambassadeur. Pourquoi les catholiques des Etats-Unis voudraient-ils nous

imposer d'avoir un ambassadeur alors qu'ils n'en ont pas ? (*Interruptions à droite.*)

M. PAUL SIMON. — Puisque vous me posez une question, je vais vous répondre, ou plutôt je vous ai déjà répondu puisque j'ai fait tout à l'heure un parallèle entre l'attitude de la grande république américaine et l'attitude de votre Gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Mon Gouvernement n'est pas antireligieux; il est laïque.

M. PAUL SIMON. — Il ne faut pas oublier que, pendant la guerre, le président Wilson est venu en Europe. Est-ce que son premier geste — geste de haute déférence — n'a pas été de rendre visite au pape ? Est-ce qu'il n'a pas été reçu au Vatican ? En auriez-vous fait autant dans une pareille circonstance ? Vous m'avez posé une question. Je vous en pose une autre : seriez-vous allé au Vatican, comme l'a fait le président Wilson ? (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je n'ai jamais...

M. GEORGES BONNEFOUS. — Ne vous compromettez pas ! (*Rires à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne peux pas me compromettre, car je sais bien que, quoi que je dise, d'un certain côté de l'opinion, ma pensée ou mes sentiments ont peu de chance d'être traduits sous la forme que je leur donne, non pas ici, je le crois, mais au dehors.

Eh bien ! quoi que l'on dise aujourd'hui, quoi que l'on doive dire demain, je n'ai jamais prononcé une seule parole qui soit même irrespectueuse à l'égard du chef de la chrétienté ou de la catholicité. (*Interruptions à droite.*)

M. PAUL SIMON. — Je l'ai dit.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — On me pose une question. Ne soyez pas fanatiques au point de m'empêcher de répondre.

A droite. A côté !

M. LE PRÉSIDENT. — Laissez au moins M. le Président du Conseil s'expliquer.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — De sorte que, si un hasard, heureux peut-être, me conduisait au Vatican, je ne serais pas plus gêné de me présenter devant le pape et de lui parler respectueusement que je ne suis gêné, lorsque j'en ai l'occasion, que j'apprécie, de rencontrer Son Excellence le nonce. Je me présenterais devant lui et je lui parlerais avec tout le respect possible...

M. PAUL SIMON. — Ce n'est pas la question.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ...mais je ne discuterais pas avec lui des lois de la République...

M. LE GÉNÉRAL DE SAINT-JUST. — Il ne vous le demanderait pas non plus.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ...ni du mandat que je suis chargé d'exercer.

M. PAUL SIMON. — Je constate, monsieur le Président du Conseil, que vous avez passé très habilement à côté de la question. *(Applaudissements au centre et à droite.)*

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne comprends pas.

M. PFLEGER. — Comme toujours M. Herriot a pris la tangente.

M. ANTOINE BORREL. — Avez-vous répondu vous-même à la question que le Président du Conseil vous a posée tout à l'heure?

M. PAUL SIMON. — Je vous ai demandé si, vous trouvant dans la même situation que le Président Wilson, vous auriez fait le geste qu'a fait le président de la grande démocratie américaine qui, à peine arrivé en Europe, est allé tout de suite saluer le pape pour montrer l'intérêt qu'il portait aux catholiques d'Amérique et accomplir là un geste de libéralisme vis-à-vis d'eux. Auriez-vous fait le même geste? Vous répondez que si vous aviez fait le même geste, vous l'auriez fait avec respect et déférence. La question n'est pas là : je ne vous demande pas comment vous l'auriez fait; je vous demande si vous l'auriez fait.

Je pourrais vous poser une question qui montre bien la différence de mentalité et d'attitude qu'il y a entre le chef de la grande démocratie américaine et le Gouvernement qui est sur ces bancs.

Il y a un délégué apostolique aux Etats-Unis, qui a un caractère diplomatique. Seriez-vous disposé à en admettre un en France?

Autre question. Si, demain, la République des Etats-Unis envoyait une ambassade au Vatican, feriez-vous comme elle? *(Applaudissements à droite et au centre.)*

Vous voyez donc que votre argument ne porte pas quand vous dites que les catholiques américains ne peuvent vous reprocher de rappeler notre ambassadeur au Vatican puisque eux-mêmes n'en ont pas.

J'ajoute, répondant à une question qui m'a été posée, que les catholiques d'Amérique poursuivent une propagande ayant pour objet d'obtenir que les Etats-Unis soient représentés au Vatican. Ils y voient l'intérêt de leur pays et la possibilité de mieux régler certaines questions d'ordre religieux.

Si, demain, les catholiques américains réussissent, ils vous sauront mauvais gré d'avoir fait ce geste et d'avoir donné un exemple qui, j'en suis d'ailleurs persuadé, sera sans effet aux Etats-Unis.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. PAUL SIMON. — Volontiers.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Tout cela, ce sont des hypothèses. Je me place dans le fait, et je prends l'exemple le plus net de tous, celui de la propagation de la foi, exemple tiré de ce fait : une institution ancienne, qui avait son siège en France depuis sa création, en 1822, si mes souvenirs sont exacts, a été transférée à Rome sous le contrôle immédiat du cardinal préfet de la Propagande.

Quoi qu'on dise, de quelque façon qu'on explique le résultat, le voici : la France, qui avait une ambassade, n'a pas pu obtenir le maintien sur son sol du siège de la Propagation de la foi.

Les catholiques américains — car vous savez bien que ce sont certains d'entre eux qui ont agi, particulièrement un prélat de Chicago, Mgr Kelley — ont, bien que l'Amérique n'eût pas d'ambassade à Rome, obtenu le transfert à Rome de la Propagation de la foi.

M. LE CORBEILLER. — Croyez-vous que si nous n'avions pas eu d'ambassade, le siège de la Propagation de la foi serait resté à Lyon?

M. PAUL SIMON. — Conclusion, monsieur le Président du Conseil : vous supprimerez toutes les ambassades qui ne réussiront pas? *(Applaudissements à droite et au centre.)*

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Non!

M. PAUL SIMON. — Je n'entends cependant pas dire que l'ambassade auprès du Vatican n'a pas réussi, car il ne faut pas se borner à l'étude de certains faits de détail et s'y appuyer trop fortement.

Pendant la guerre, nous avons envoyé de hautes personnalités catholiques dans le monde entier, pour faire savoir que la France n'était pas, comme certains le disaient, une puissance antireligieuse.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Non!

M. PAUL SIMON. — Nous sommes d'accord.

Mais je dis qu'aujourd'hui, vous risquez, par le geste brutal et sans motif que vous vous proposez d'accomplir, de lui donner ce caractère. Vous risquez donc de causer un dommage à notre pays.

M. LEMIRE. — C'est le grand danger.

M. PAUL SIMON. — La force des masses catholiques n'est cependant pas négligeable. Les 300 millions de catholiques qui existent dans le monde, soit en Europe, soit au delà de l'Océan ont, même dans le domaine politique, une influence considérable. On ne peut donc pas ne pas redouter les conséquences de la rupture brutale qu'on nous propose.

Si vous voulez savoir l'importance, au point de vue de l'opinion publique mondiale et même de la politique, des catholiques dans le monde, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte politique du monde, de l'Europe en particulier.

En Allemagne, le chancelier Marx était catholique. Son prédécesseur, le docteur Wirth, était aussi catholique.

Le parti catholique, en Allemagne, joue un rôle important.

M. EUGÈNE MULLER. — Très important.

M. PAUL SIMON. — Je dirai même qu'il joue dans la politique un rôle décisif. C'est lui qui, se trouvant à la charnière des partis, selon qu'il se porte d'un côté ou de l'autre, peut orienter la politique de l'Allemagne dans une voie ou dans la voie opposée. C'est un facteur qui compte dans le domaine politique.

Voix nombreuses. A demain!

M. PAUL SIMON. — Je suis aux ordres de la Chambre. (*Vifs applaudissements à droite et au centre.*)

M. LE GÉNÉRAL DE SAINT-JUST. — Voilà un discours français.

M. LE PRÉSIDENT. — J'entends demander le renvoi à demain de la suite de la discussion.

Il n'y a pas d'opposition?...

La suite du débat est renvoyée à demain matin.

(*M. Paul Simon, de retour à son banc, reçoit les félicitations de ses amis.*)

Séance du mardi matin 27 janvier

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Paul Simon pour continuer son discours dans la discussion générale du budget des Affaires étrangères.

M. PAUL SIMON. — Messieurs, je reprends mon discours au point où je l'ai laissé hier.

A la fin de la dernière séance, j'essayais de démontrer combien la mesure proposée par le Gouvernement risquait de nous aliéner les masses catholiques dans le monde, ces masses qui, même politiquement, ont une influence considérable.

Entrant dans le détail, je montrais la situation des catholiques dans différents pays; et tout d'abord en Allemagne.

En Allemagne, messieurs, le Gouvernement a eu à sa tête, à plusieurs reprises...

M. EUGÈNE MULLER. — Presque toujours!

M. PAUL SIMON. — ...des catholiques — et je vous ai cité notamment l'exemple du Dr Wirth et du Dr Marx. Si l'on considère dans son ensemble la politique allemande, on constate que le facteur capital de cette politique est le parti du centre (*Très bien! très bien! au centre et à droite*), qui est comme la charnière des partis de droite et de gauche. De son attitude dépend l'orientation de toute la politique allemande. Le fait est très intéressant et il faut en tenir compte.

J'observe encore qu'aux dernières élections — et cela a une grande importance — le centre allemand a mené la bataille à côté des démocrates et des socialistes, sous les couleurs rouge, noir et or, pour défendre la Constitution de Weimar et les idées républicaines.

Si vous voulez avoir, sur la valeur et l'attitude du centre allemand, quelques références qui, je le crois, seront particulièrement sensibles à la majorité et à M. le Président du Conseil, vous les trouverez dans une conférence qui a été faite récemment au Comité national d'études sociales et politiques par un homme qui compte parmi les amis politiques de la majorité, par M. von Gerlach.

Examinant la situation en Allemagne, il a dit :

« A côté des ouvriers groupés dans les syndicats, il y a comme forces démocratiques bon nombre d'adhérents des partis bourgeois du milieu, surtout du parti du centre, du parti catholique et du parti qui se nomme démocratique. Dans le centre, il y a naturellement des réactionnaires; mais tous ceux qui se groupent autour de l'ancien chancelier Wirth sont des démocrates convaincus, des républicains tout aussi sincères que les démocrates contenus dans le parti socialiste. Dans le parti qui s'appelle démocratique, la moitié des membres au moins peut être regardée comme formée de républicains de bon esprit. »

Au cours de la même conférence, quelqu'un qui, par ses fonctions, connaît bien l'Allemagne, M. Charles Laurent, notre ancien ambassadeur à Berlin, déclarait aussi :

« A côté des socialistes et ayant jusqu'ici marché en accord avec eux sont les démocrates et le centre, qui a fourni, depuis la révolution de 1918, la plupart des chanceliers. Car, chose curieuse, les chanceliers ont été presque tous catholiques. »

« Mais le centre n'est pas un parti catholique, c'est un parti confessionnel, qui réunit tous les catholiques de l'empire, aussi bien les catholiques de la Silésie que ceux de la Bavière et surtout des provinces rhénanes. Quand on relit l'histoire contemporaine de la Prusse, on voit que c'est le centre qui a été le parti dominant dans l'ancien Reichstag. C'est lui encore, qui, depuis la révolution, a été le pivot de toutes les combinaisons. Il a fourni la plupart des chanceliers, la plus grande partie des ministres. Son rôle ne semble pas fini. »

« Je suis persuadé — je ne sais si M. von Gerlach appuiera ma prévision — que le centre sortira à peu près intact des élections. »

Cela était écrit avant les élections du 7 décembre. Or, à ces élections, le centre a complètement maintenu ses positions.

M. ROBERT SCHUMAN. — Il les a même renforcées !

M. PAUL SIMON. — « C'est là — ajoutait M. Charles Laurent — une constatation singulière que l'avènement de la république en Allemagne a beaucoup fortifié le catholicisme qui, dans certains Etats de l'Allemagne, était fort combattu et gêné, sinon persécuté... »

M. EUGÈNE MULLER. — La république lui a donné la liberté.

M. PAUL SIMON. — « En Prusse, notamment, le parti piétiste de l'ancienne cour était foncièrement hostile à la religion catholique. Depuis, les choses ont changé. Le parti catholique a retrouvé sa liberté complète. Je crois qu'il n'y a pas de pays où la liberté du culte soit plus complète qu'en Allemagne. »

M. OBERKIRCH. — C'est très exact.

M. CAMILLE-BÉNASSY. — Allons donc !

M. EUGÈNE MULLER. — Proposez-nous la Constitution de Weimar, nous l'acceptons aussitôt ! (*Exclamations à gauche.*)

M. CAMILLE-BÉNASSY. — L'exercice de la religion catholique n'est-il pas libre en France ? Ce sont ceux qui protestent avec tant de véhémence qui attendent à la liberté des autres. Le Gouvernement, je l'espère, tiendra à défendre l'école laïque contre les campagnes que vous menez, messieurs, et dont nous apporterons les preuves en temps voulu. (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. LOUIS NICOLLE. — Défendre l'école libre, c'est porter atteinte à la liberté ! Voilà qui me paraît extraordinairement illogique ! (*Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.*)

M. CAMILLE-BÉNASSY. — Nous défendrons l'école laïque par tous les moyens possibles ! (*Interruptions sur les mêmes bancs.*)

M. PAUL SIMON. — Ainsi, en Allemagne, le parti le plus important, le centre, est formé des catholiques. Il fut, à plusieurs reprises, à la tête du Gouvernement et il y sera encore dans l'avenir. En outre, ce parti, ainsi que l'ont indiqué M. von Gerlach et M. Charles Laurent, a toujours pris la défense de la Constitution de Weimar et des institutions démocratiques.

En Autriche, la situation des catholiques n'est pas moins intéressante. Ce sont les catholiques sociaux qui sont au pouvoir, avec le Président du Conseil M. Ramek et le Ministre des Affaires étrangères M. Mataja. Celui-ci, catholique social, est aussi un démocrate et, j'ajoute, un ami de la France. Il est très francophile.

Le Président du Conseil précédait Mgr Seipel, le chef des catholiques sociaux qui a étroitement collaboré avec la Société des Nations, dont il a obtenu l'aide pour rétablir l'équilibre financier et la situation économique de l'Autriche.

Mgr Seipel a encore, à nos yeux, le mérite d'avoir lutté contre le courant qui poussait l'Autriche à s'unir à l'Allemagne. Je note en passant que ce courant était mené par M. Otto Bauer, le chef des socialistes autrichiens. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Cette fusion de l'Autriche avec l'Allemagne serait un danger pour l'Europe, pour la France surtout, et pour la paix du monde.

Je vous pose la question, monsieur le Président du Conseil : connaissez-vous en Autriche un autre parti, une autre force politique qui puisse demain nous valoir les avantages que nous devons à l'amitié et à la sympathie des chrétiens sociaux ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Suivons l'ordre géographique. Voici à l'Est de ces Etats nouveaux surgis de la guerre : la Lithuanie.

Les catholiques de ce pays, groupés sous l'étiquette de démocrates chrétiens, sont une force politique considérable. Ils sont à la Chambre et au Gouvernement, et on peut dire que leur action est entourée de la plus légitime popularité.

En Lettonie également, il faut noter les forces considérables des démocrates chrétiens.

En Pologne, c'est le catholicisme qui est, en quelque sorte, l'âme des masses populaires. Il n'y a, pour ainsi dire, que des catholiques au Gouvernement et dans toutes les majorités qui se sont succédé dans les assemblées législatives. Là encore, il y a des catholiques à tendances sociales très nettement marquées, de vrais démocrates. L'ancien Président du Conseil de Pologne, M. Witos, chef du centre populaire, est un paysan catholique.

En Yougo-Slavie, les masses qui suivent le parti croate sont profondément catholiques. En Slovénie, le parti dominant, c'est également le parti qui groupe des catholiques et dont M. Korošek est le chef.

En Hongrie, les catholiques se sont répartis en plusieurs groupements politiques à tendances diverses, mais qui forment la majorité au parlement.

En Roumanie, pays orthodoxe, en face de l'oligarchie dont M. Brătianu est le représentant, il y a un mouvement populaire, une nouvelle majorité qui se prépare, ayant à sa tête le parti transylvain, qui compte de nombreux catholiques des pays annexés depuis la guerre, et dont le chef est M. Jules Maniu.

Lorsque, à la débâcle de la double monarchie austro-hongroise, un nouvel Etat s'est constitué en Tchécoslovaquie, il s'est annoncé comme un Etat libre penseur. Cette situation n'a pas duré. Depuis quatre ans, les catholiques populaires partagent le pouvoir avec les agrariens et les socialistes.

En Italie, les catholiques ont une situation prépondérante, autant à droite qu'à gauche. M. Mussolini manifeste à l'égard du catholicisme les plus grands égards, la plus grande déférence. Dans le parti qui s'oppose à M. Mussolini, nous trouvons, avec le parti populaire et jouant un rôle très important, des catholiques.

M. FERNAND ENGERAND. — Il y en a peut-être même parmi les communistes.

M. PAUL SIMON. — Le chef de ce parti populaire est M. Mauri, qui, il y a quelques mois, au grand meeting organisé à Milan contre le fascisme, a parlé avec le chef socialiste M. Turati.

Je ne serai pas démenti quand j'affirmerai que, à cette réunion, M. Turati a tenu, dans son discours, à faire l'éloge du rôle pacificateur de la papauté.

Les catholiques jouent donc, en Italie, un rôle très important. Et j'insiste sur le fait que le parti populaire est un parti à tendances très nettement démocratiques.

Sans doute, on dira qu'en Italie, on veut organiser un parti catholique groupant toutes les forces catholiques.

M. Mussolini, pour se défendre contre le parti populaire, essaye en effet de créer le parti catholique qui rentrerait dans le mussolinisme et aurait pour but de dégager de l'influence du parti populaire les masses catholiques. Il a même pris un ministre dans ce parti.

Mais le journal officieux du Vatican, l'*Osservatore romano*, a blâmé, à plusieurs reprises, la formation de ce parti confessionnel. Voilà au moins un point sur lequel nous pouvons nous rencontrer pour approuver l'attitude du Vatican. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Je vous ai montré que, dans tous les pays d'Europe, en Italie comme ailleurs, les catholiques sont divisés au point de vue politique et dispersés dans différents partis. Ils ne sont unis que sur le terrain religieux. Il n'est nullement question de créer des partis catholiques confessionnels. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) L'Eglise ne veut pas se mêler aux contingences de la lutte des partis et elle applique toujours la maxime de l'Evangile : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » Elle se tient en dehors des conflits politiques, qui peuvent séparer les hommes sur le terrain temporel, et elle se maintient sur son terrain spirituel. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En Espagne, il y a également des catholiques, tant du côté du Gouvernement que du côté de l'opposition.

M. YBARNEGARAY. — Il n'y a que cela.

M. PAUL SIMON. — Certains mêmes sont très avancés au point de vue social, comme M. Ossorio y Gallardo. Il y a également des catholiques dans l'opposition conservatrice et libérale, comme M. Maura.

Là encore, les catholiques sont disséminés dans les partis poli-

tiques; mais leur influence est très grande, et il faut en tenir compte.

En Suisse, des catholiques sont à la tête de plusieurs Gouvernements cantonaux; il y en a même souvent à la tête du Gouvernement fédéral. L'ancien président de la Confédération helvétique, M. Motta, comme le président actuel, M. Musy, sont des catholiques sociaux.

En Hollande, j'ai à peine besoin de l'indiquer, le Gouvernement est entièrement catholique.

En Belgique, ce sont aussi les catholiques qui sont au pouvoir. Représentent-ils une force de réaction au point de vue social? Nullement. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'autre jour, dans un très beau discours, notre honorable collègue socialiste, M. Lebas, parlant de la construction des habitations à bon marché, a rendu hommage à l'action du Gouvernement catholique en Belgique. Il a dit que la Belgique, qui a été envahie comme nous, a fait beaucoup mieux que nous pour combattre la crise du logement. Je retiens l'aveu. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En Angleterre, les catholiques sont également nombreux.

M. FERNAND ENGERAND. — Il y en a six millions.

M. PAUL SIMON. — Et d'abord, toute l'Irlande est pour ainsi dire catholique. Aussi comprend-on que M. Mac Donald, bien qu'il fût protestant, n'ait jamais songé un instant à rompre les relations avec le Vatican.

M. BROM. — Et il a soutenu les écoles catholiques.

M. PAUL SIMON. — Détail curieux : dans le cabinet de M. Mac Donald il y avait un catholique, M. Weatley.

M. YBARNEGARAY. — En cherchant bien, on en trouverait probablement un dans le cabinet de M. Herriot. (*On rit.*)

M. EDOUARD HERRIOT, *Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.* — Moi-même.

M. YBARNEGARAY. — Je voulais vous laisser le plaisir de le dire.

M. BYRÉ. — Plusieurs de nos ministres sont baptisés, mais ils n'ont pas suivi le catéchisme de persévérance. (*Sourires.*)

M. PAUL SIMON. — J'ajoute, et ce détail mérite d'être souligné, qu'il y a des catholiques, hommes et femmes, dans le Comité de direction du Labour party, dont M. Mac Donald est le leader, ainsi qu'au sein des Trades Unions. Voilà qui prouve que les catholiques n'ont pas une attitude aussi conservatrice et réactionnaire qu'on veut bien le dire.

De l'autre côté de l'Océan, le Canada, pays de tradition et d'origine française, est profondément catholique. Ne pensez-vous pas que la rupture brusque et sans motif des relations avec le Vatican serait de nature à produire dans ce pays une émotion profonde et fâcheuse pour notre pays?

M. EUGÈNE MULLER. — Elle s'est déjà produite.

M. PAUL SIMON. — C'est exact. J'ai sous les yeux une déclaration de M. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, qui n'a pu se retenir de nous faire part, dans un émouvant message « de la tristesse de ses concitoyens, chagrinés et bouleversés de l'événement que l'on annonçait ». Telle sera la répercussion qu'aura au Canada la rupture avec Rome.

Je passe aux Etats-Unis, où les catholiques ont une situation très importante.

M. FERNAND ENGERAND. — Il y en a 25 millions.

M. PAUL SIMON. — Nous avons besoin de la sympathie des Etats-Unis plus que d'aucun autre pays. (*Très bien! très bien! au centre et à droite.*) Au point de vue de notre crédit moral et financier et pour le règlement de certains problèmes internationaux, comme celui des dettes interalliées, nous avons besoin d'être soutenus par l'opinion publique américaine.

M. CAMILLE-BÉNASSY. — A cet égard, M. Marin nous a vraiment aidés!

M. PAUL SIMON. — Nous avons donc besoin de faire de la propagande dans ce pays. Or, monsieur le Président du Conseil, vous n'hésitez pas à vous aliéner la sympathie des 30 millions de catholiques qui existent aux Etats-Unis. J'en suis profondément attristé. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'influence du catholicisme aux Etats-Unis est encore attestée par la présence de M. Smith, un catholique, à la tête du Gouvernement de l'Etat de New-York.

Au surplus, c'est un hommage qu'il faut rendre à la grande république américaine : les questions confessionnelles sont réglées là-bas. Je ne sais pas si le Gouvernement américain invoque aussi souvent que le nôtre les grands principes de la laïcité, mais ce que je sais bien, c'est qu'il pratique la laïcité dans la liberté. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. CAMILLE-BÉNASSY. — Vous êtes mal fondé pour parler de liberté!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est aussi notre théorie, monsieur Simon.

M. PAUL SIMON. — Je terminerai cette partie de mon discours en indiquant également la situation dans l'Amérique du Sud.

Les Etats de l'Amérique du Sud sont en grande majorité des pays catholiques. La mesure que vous proposez risque d'avoir là-bas aussi une répercussion qui ira à l'encontre des intérêts de la France.

M. YBARNÉGARAY. — Je vois avec plaisir que le catholicisme est encore bien portant.

M. EUGÈNE MULLER. — N'en déplaise à M. le rapporteur!

M. OBERKICH. — Oui, car il l'a mis au rancart.

M. HENRY SIMON, rapporteur. — J'ai dit que l'idéal catholique était très beau.

M. YBARNÉGARAY. — Il n'est pas seulement beau; il est, surtout très fort, ce qui a son importance. (*Très bien! très bien! à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. PAUL SIMON. — J'arrive à une thèse que l'on a défendue en 1920, au moment où se discutait à la Chambre le rétablissement des relations avec le Vatican, et à laquelle je voudrais répondre.

A ce moment, un député de l'extrême gauche, M. Paul-Boncour, est monté à la tribune et y a exposé la conception de ses amis. Il a été net. Il a pris une position qui se discute, mais qui est très précise et franche.

Il a déclaré que la raison pour laquelle le parti socialiste était opposé au rétablissement des relations avec le Vatican, c'est qu'en allant à Rome le Gouvernement de la France allait appuyer dans la politique internationale les tendances réactionnaires qui devaient amener en Europe centrale des restaurations monarchiques.

Comme je ne veux pas trahir sa pensée, je lirai un court extrait de son discours.

Voici ce que disait M. Paul Boncour:

« M. Herriot a reproché au Gouvernement de ne pas avoir de politique extérieure. Le Gouvernement n'en a peut-être pas, mais ses agents à l'étranger en ont certainement une. Elle prenait, hier encore, son inspiration chez un haut fonctionnaire du quai d'Orsay où se rencontraient, tour à tour, les plénipotentiaires de l'Eglise et les fidèles du général Wrangel. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

« Cette politique consiste à soutenir, délibérément et exclusivement — et sentez bien que cet « exclusivement » est toute la raison d'être de ma présence ici et de mon opposition au projet... »

Je souligne cette déclaration qui a son intérêt.

« Cette politique consiste à aider, en Autriche, en Hongrie, en Bavière, en Pologne, les éléments catholiques et conservateurs — et catholiques parce que conservateurs — pour en faire une arme et écraser les mouvements démocratiques et socialistes. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre. — M. le Président du Conseil fait un signe de dénégation.*) »

M. Evraud dit à M. Paul-Boncour :

« Vous avez touché juste. Cela se voit. »

M. Paul-Boncour a-t-il touché si juste ? Depuis 1920, quatre années se sont écoulées. La politique de l'Europe a marché, les événements se sont succédés. Les prédictions de M. Paul-Boncour se sont-elles réalisées ? Pas du tout. C'est exactement le contraire qui est arrivé.

M. Paul-Boncour, en effet, disait : « Voyez ces forces catholiques : elles vont essayer de restaurer en Allemagne et en Autri-

che la monarchie. » Il disait aussi : « Elles sont opposées au progrès social. »

Par le court exposé que j'ai fait de la situation de l'Europe, j'ai déjà démontré que cela n'était pas exact.

Je vous ai démontré qu'en Allemagne, le centre allemand lutait pour la république et la Constitution de Weimar. Il y a encore quelques jours, il s'est produit un événement qui illustre ma thèse. Une partie importante du centre allemand, le groupe de Wirth, a voté contre le cabinet Luther, précisément parce qu'il craint la politique réactionnaire de M. Luther.

Même les autres membres du centre allemand ont fait des réserves. Ils tiennent le cabinet de M. Luther en observation, ils veulent le surveiller. Ils ne sont pas prêts à l'appuyer, s'il veut s'engager dans la voie que redoutait M. Paul-Boncour.

Les prédictions de M. Paul-Boncour ne se réalisent pas en Allemagne, elles ne se réalisent pas davantage en Autriche.

Lorsque les démocrates sociaux étaient au pouvoir avec Mgr Seipel, ils se sont opposés à l'union de l'Autriche à l'Allemagne et ils n'ont jamais favorisé la restauration monarchique.

En Italie, c'est encore plus patent. C'est évident, cela éclate aux yeux. En Italie, contre les mussolinistes, contre les réactionnaires, contre la dictature, nous voyons les populaires se dresser et tendre la main aux démocrates. Ils n'hésitent même pas à tendre la main aux socialistes pour résister au fascisme et à la dictature.

Trouvez-vous que M. Paul-Boncour avait des raisons d'être inquiet sur l'attitude des catholiques ? Avait-il raison de montrer ainsi la politique internationale des catholiques allant dans le sens de la réaction, à l'encontre du progrès et des idées modernes ?

Je pourrais vous lire également des documents sur l'effort des catholiques en Angleterre. Ils renforceraient encore le point de vue que je défends.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Et en France ?

M. CAMILLE-BÉNASSY. — En France, il n'en est pas tout à fait de même. (*Interruptions à droite.*)

M. PAUL SIMON. — J'y arrive, monsieur le Président du Conseil, et je suis heureux que vous me ménagiez la transition, car j'ai hâte d'aborder un point de mon exposé qui est particulièrement délicat.

Après vous avoir entretenus de la politique extérieure, je voudrais, messieurs, vous parler de la politique intérieure.

Eh oui ! il faut avoir le courage d'aborder cet aspect du problème. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Je vais parler sans passion, mais cependant d'une façon très nette, car je veux dire toute ma pensée. Aussi bien, monsieur le Président du Conseil, c'est en nous plaçant au point de vue de la politique intérieure que nous trouvons les vraies raisons —

celles que vous n'avouez qu'à moitié — qui vous poussent à la rupture. C'est votre majorité, on le sent bien, qui est derrière vous, et qui veut que vous fassiez ce que j'appellerai ce geste symbolique.

M. CAMILLE-BÉNASSY. — Cela vous étonne ?

M. PAUL SIMON. — Qui vous a inspiré ce geste ? Est-ce le principe de la laïcité ? Je crois avoir démontré que le principe de la laïcité n'était pas en cause.

Mais, ainsi que vous le disiez l'autre jour très justement et très opportunément M. Engerand, que je vois à son banc...

M. FERNAND ENGERAND. — Et qui vous écoute avec infiniment d'intérêt.

M. PAUL SIMON. — Je vous remercie.

...à côté de la doctrine de la laïcité, il y a une autre doctrine qui est, en quelque sorte, la déformation du principe de la laïcité.

La laïcité, qu'est-ce que c'est ou plutôt, qu'est-ce que ça devrait être ?

La laïcité, ce devrait être l'indépendance réciproque de l'Eglise et de l'Etat et le respect réciproque dans la liberté. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. LE RAPPORTEUR. — Nous sommes d'accord.

M. CAMILLE-BÉNASSY. — Très bien ! pour la définition.

M. JOIN LAMBERT. — C'est cela dont on ne veut pas.

M. PAUL SIMON. — Je vous assure que je n'ai aucune peine à définir ainsi la laïcité, et encore moins à me conformer à cette doctrine.

Mais, à côté de la laïcité, il y a le laïcisme, qui est une sorte de philosophie politique (*Très bien ! très bien ! à droite*) qui fait qu'il y a antithèse entre l'idée catholique et la République.

Le laïcisme, c'est une sorte d'antinomie affirmée entre l'étiquette de républicain et le titre de catholique.

C'est là, au fond, quand on regarde bien les choses, que se trouve votre véritable pensée, monsieur le Président du Conseil.

Vous et vos amis, vous persistez à faire comprendre, sans le dire, qu'on ne peut pas être à la fois catholique et républicain. C'est contre cette thèse que je veux m'élever. Cette thèse — ne prétendez pas que je déforme votre pensée — je la retrouve dans quelques échappées de votre discours, comme je la trouve également dans le discours de M. Henry Simon.

Comment M. Henry Simon a-t-il terminé son discours l'autre jour ? Il vous a dit, messieurs, et je retiens ses paroles, car elles sont importantes :

« Il faut choisir. La France fille aînée de l'Eglise et la France fille de la Révolution ; la France soldat de Dieu ou, comme l'a dit ici une grande voix, qui s'est volontairement tue, la France,

soldat du droit et de l'humanité. Messieurs, il faut choisir, que dis-je ! la France et la République ont déjà choisi ! »

La voilà bien l'antithèse : d'un côté la République, de l'autre l'Eglise. (*Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

M. LE RAPPORTEUR. — Et c'est la vérité. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

M. LE GÉNÉRAL DE SAINT-JUST. — Voilà le sectaire !

M. LE MARQUIS DE LA FERRONNAYS. — Pour M. Herriot, être républicain, c'est être franc-maçon !

M. PAUL SIMON. — Je retiens l'aveu, il est franc ; il est même courageux. J'aime mieux cela. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Ce n'est pas seulement le sentiment du rapporteur, c'est également l'opinion du président du Conseil, malgré ses discours empreints d'un grand libéralisme, mais d'un libéralisme verbal. (*Applaudissements à droite.*) Je vous montrerai ce qui se cache derrière les mots.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — En somme, ce serait, d'après vous, de l'hypocrisie !

M. PAUL SIMON. — Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je n'admets pas que vous déformiez ma pensée.

M. LE MARQUIS DE LA FERRONNAYS. — C'est une question de définition.

M. PAUL SIMON. — Je ne doute pas un seul instant de votre conviction ; il ne peut donc être question d'hypocrisie. Ce que je veux dire, c'est que vous avez une conviction qui vous entraîne malgré vous à démentir ce souci que vous auriez de respecter l'idée religieuse. Votre conviction profonde est plus forte que les déclarations que vous faites.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Monsieur Paul Simon, je ne peux pas vous laisser dire cela.

J'ai administré pendant vingt ans une grande ville catholique et je défie qu'on cite à mon passif un seul acte d'intolérance.

Ce n'est pas du libéralisme verbal.

M. BERTRAND DE MUN. — Vous n'étiez pas prisonnier d'une majorité à ce moment-là.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Mais cela ne sert à rien. Voilà vingt ans — c'est une des choses qui m'ont fait le plus réfléchir — que malgré le libéralisme, non pas le plus extérieur mais le plus sincère, nous ne cessons d'être l'objet des attaques, des calomnies, des violences les plus abominables. C'est donc qu'au fond il y a bien un peu de cette antinomie. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

M. PAUL SIMON. — Je disais que c'était non seulement l'avis de M. le rapporteur de la Commission des affaires étrangères, mais

aussi l'avis de M. le Président du Conseil. Je n'aurai presque plus besoin de le démontrer après les paroles qu'il vient de prononcer. Il a terminé en disant : « Oui, je suis d'avis que cette antinomie existe aussi un peu. »

Il est moins net que M. Henry Simon, mais, au fond, c'est la même idée. D'ailleurs, cette idée, il l'a exprimée dans son discours du 23 janvier à la Chambre, où il disait :

« L'œuvre historique du catholicisme est une grande part de l'histoire humaine, et je suis sûr que je réponds au sentiment de beaucoup de mes collègues en disant que jamais, pour notre part, nous n'aurions eu ici, radicaux et radicaux-socialistes et, si je suis autorisé à le dire, socialistes, le moindre conflit ou la moindre difficulté avec le catholicisme... »

On rend toujours hommage au passé, aux origines du catholicisme, c'est de tradition, mais c'est pour pouvoir mieux attaquer le présent. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. LE RAPPORTEUR. — C'est tout à fait exact.

M. PAUL SIMON. — « Jamais nous n'aurions eu le moindre conflit ou la moindre difficulté avec le catholicisme, ajoute M. Herriot, si, fidèle à des origines, dont nous respectons la grandeur parce qu'elles ont été infiniment simples, et à une tradition qui pendant longtemps lui a commandé de défendre contre la force les droits de l'esprit, le catholicisme avait bien voulu nous aider ou, du moins, ne pas nous combattre dans l'effort si rude que nous tentons pour soulever la pierre du sépulcre sous laquelle gémissent encore tant de malheureux. »

La voilà la thèse ! Ils éclatent, vos sentiments ! (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Est-ce de ma faute si vous siégez tous à droite ? (*Exclamations à droite.*)

M. RILLART DE VERNEUIL. — Est-ce de la nôtre si toutes les loges sont à gauche. A droite les couvents, à gauche les couvents !

M. CAMILLE-BÉNASSY. — Le catholicisme vous sert à défendre vos privilèges !

M. PAUL SIMON. — Vous pensez bien, messieurs, que le dernier argument de M. le Président du Conseil ne me préoccupe pas outre mesure...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je n'ai rien dit de désobligeant pour vous. On a connu un temps, aux environs de 1848, où des catholiques ardents siégeaient à gauche, et même à l'extrême gauche...

M. LE RAPPORTEUR. — Lacordaire !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Lacordaire et d'autres ! Mais le catholicisme est devenu, par malheur, l'appui de la réaction.

M. PAUL SIMON. — Cela, c'est votre affirmation, ce n'est pas une démonstration.

M. CAMILLE-BÉNASSY. — M. Simon prétend qu'il y a, dans les autres pays, des catholiques siégeant à gauche. Il n'y en a pas en France.

M. VIOLE. — Dans dix ans, M. Herriot sera à droite.

M. PAUL SIMON. — Je n'accepte pas votre reproche, monsieur Herriot. Vous dites que la plupart des catholiques siègent à droite. Il ne faut pas juger un homme d'après le siège qu'il occupe. (*Applaudissements au centre et à droite.*) Il faut le juger d'après ses actes.

M. CAMILLE-BÉNASSY. — D'après ses votes.

M. PAUL SIMON. — Si l'on faisait cet examen avec sincérité, on verrait que, dans beaucoup de questions, il s'est trouvé des catholiques qui, courageusement, ont joint leurs bulletins à ceux de républicains plus avancés qu'eux au point de vue politique, mais moins avancés au point de vue social, pour faire œuvre démocratique. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je ne parle pas seulement des catholiques qui sont républicains, démocrates.

M. LE RAPPORTEUR. — Marc Sangnier.

M. PAUL SIMON. — Voyez d'autres milieux catholiques. Vous ne direz pas que le comte de Mun ne vous a pas aidés à soulever la pierre du sépulcre sous laquelle souffrent les malheureux. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

MM. JEAN LE COUR GRANDMAISON et LE MARQUIS DE LA FERRONAYS. — Et La Tour du Pin !

M. EUGÈNE MULLER. — Et Le Play !

A droite. — Et de Gailhard-Bancel !

M. PAUL SIMON. — Vous ne direz pas que la plupart des grandes réformes sociales faites par la République n'ont pas été inspirées en grande partie par l'œuvre des catholiques sociaux, de Mun, La Tour du Pin et tant d'autres que je pourrais citer.

M. VIOLE. — C'est oublié !

M. PAUL SIMON. — Il y a une véritable injustice à vouloir toujours opposer systématiquement l'Eglise et la République, l'Eglise et le progrès social. Cette thèse est très dangereuse et tout à fait fautive : c'est pourtant le fond de votre pensée.

Si vous avez ce sentiment que l'Eglise est cette force qui s'oppose brutalement à votre marche vers le progrès, qu'elle est également cette pierre sur le chemin où veut passer la République, je comprends que vous essayiez de chasser la pierre, que vous combattiez l'Eglise comme vous le faites.

Mais je dis que ce n'est pas vrai. L'Eglise n'est pas cela. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Présenter ainsi l'Eglise, c'est la calomnier. Elle est au-dessus des problèmes politiques, au-dessus de ces questions.

Je vous montrais tout à l'heure qu'il y a des catholiques dans tous les partis, à travers le monde. Il n'y a que chez nous, qu'on a essayé de les enfermer dans les partis de droite, pour mieux pouvoir les combattre. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. POUSSINEAU. — Nous nous sommes présentés comme républicains et nous avons été élus comme tels. C'est assez dire que les électeurs ne font pas tous la confusion du temporel et du spirituel.

M. PAUL SIMON. — Parmi les catholiques, il y a évidemment des conservateurs. C'est leur droit, précisément parce qu'il ne faut pas mélanger le temporel et le spirituel. Vous ne pouvez pas leur contester le droit de ne pas être d'accord avec vous sur le terrain politique et vous ne voulez certainement pas que l'Eglise impose l'adhésion à un parti politique ou à un régime quel qu'il soit, pas même à la République.

Mais, parmi les catholiques, il y a aussi des libéraux, des progressistes, il y en a d'autres plus avancés, il y en a d'autres qui sont démocrates. Il y a des catholiques, je vous en donne l'affirmation sincère et même émue, qui sont parfaitement républicains, qui sont profondément démocrates, des hommes qui, comme mes amis et moi, aiment la République, qui donnent à la République non seulement l'adhésion de leur raison, mais aussi l'approbation, si je puis dire, et l'adhésion de leur cœur. (*Applaudissements au centre.*)

Ces catholiques, vous n'avez pas le droit, en vertu de cette théorie du laïcisme, de les pousser tout doucement vers la porte en leur disant : Vous n'êtes pas ici chez vous ; la République est autre chose ; elle est le progrès social, vous êtes la réaction, la réaction politique et sociale.

Vous n'avez pas le droit de tenir ce langage. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il serait de la dernière injustice de nier qu'il y ait des catholiques pénétrés d'esprit social.

M. PAUL SIMON. — Et républicain.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Et républicain. Ai-je jamais dit cela ? Mais, pour se rendre compte de ce qu'ils représentent dans l'ensemble, il suffit de suivre l'histoire des luttes qu'ils ont dû subir eux-mêmes, de voir la campagne menée, par exemple, contre un homme qui n'est plus dans cette Chambre, mais auquel je veux rendre hommage, M. Marc Sangnier. Il n'y a qu'à suivre, comme vous l'avez fait, la campagne dirigée contre le Sillon. Nous en avons été témoins.

M. PAUL SIMON. — Je connais le Sillon. J'en faisais partie.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il y a eu et il y a encore, j'en suis sûr, des catholiques sociaux et des catholiques républicains, mais la réponse à la question que vous posiez est donnée par cette campagne formidable, sans pitié, dirigée contre ces catholiques sociaux.

M. EUGÈNE MULLER. — Par qui ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Par l'orthodoxie, en général. (*Interruptions au centre et à droite.*) Cette campagne a été beaucoup plus violente que les autres.

C'est un fait de l'histoire contemporaine.

M. PAUL SIMON. — C'est tout à fait inexact, monsieur le Président du Conseil, car il est incontestable que l'Eglise a toujours laissé à tous les catholiques leur entière liberté sur le terrain politique. (*Exclamations à gauche.*)

La vérité — je n'ai pas l'impression d'être un catholique schismatique, d'être condamné par l'Eglise — la vérité...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous connaissez l'histoire du Sillon.

M. BALANANT. — M. Simon la connaît mieux que vous.

M. PAUL SIMON. — Je la connais. J'ai été silloniste et je continue à faire de l'action politique, de l'action démocratique. Vous voyez que cette condamnation n'a été portée ni contre la République ni contre la démocratie (*Applaudissements au centre et à droite*), puisque, même après la condamnation du Sillon, je puis encore prendre part aux luttes politiques et défendre mes idées démocratiques. Vous voyez donc que l'Eglise n'a pas essayé d'entreprendre quoi que ce soit contre ma liberté civique. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Ce que nous ne pouvons pas accepter, c'est, en vertu du principe du laïcisme, d'être dans la République des sortes de républicains contestés, qu'on n'accepte que dans l'antichambre tout au plus; nous voulons avoir notre place dans le parti républicain. Parti catholique ? Nous n'en voulons pas, je l'ai dit hier. (*Applaudissements au centre.*) J'y reviens, j'y insiste, parce que l'Eglise est autre chose qu'un parti. (*Très bien ! très bien !*)

Les catholiques peuvent être divisés sur les problèmes politiques, c'est leur droit. Il faut respecter ce droit et je suis convaincu que l'Eglise le respecte. Mais alors n'essayez pas, vous, de grouper tous les catholiques en un parti que vous appelez parti catholique, n'essayez pas de les accrocher d'une façon artificielle à la même politique, d'en faire un bloc que vous voulez combattre. N'essayez pas de faire cela, ce serait une chose mauvaise pour notre pays et même mauvaise pour la République que vous voulez défendre.

Il y a donc des catholiques qui sont républicains, qui veulent comme vous la laïcité, c'est-à-dire l'indépendance de la politique

à l'égard de la religion et de la religion à l'égard de la politique, mais qui ne veulent pas du laïcisme, qui ne veulent pas de cette antinomie, de cette antithèse, de cette opposition que vous avez faite.

Vous dites que les catholiques qui ont défendu cette théorie ont été combattus dans les milieux religieux. C'est possible. Il y a eu, en effet, certains malentendus, mais à qui la faute, monsieur le Président du Conseil ? Pendant de longues années on a vu la politique d'un certain parti, du parti radical pour ne pas le nommer, dirigée constamment contre les catholiques. (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche. — Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

M. CHASSAING. — Parce qu'il a été combattu par eux.

M. LAMOUREUX, rapporteur général adjoint. — C'était une position de défense.

M. PAUL SIMON. — Je ne veux pas rappeler la période du combisme, cela m'entraînerait à de trop longs développements, mais les catholiques ne jouissent tout de même pas, il faut bien le dire, du droit commun dans ce pays ! (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. JOIN LAMBERT. — C'est exact !

M. LE RAPporteur GÉNÉRAL ADJOINT. — Ils sont sur le même plan que les protestants ! (*Interruptions à droite.*)

M. ROBERT SCHUMAN. — Pas comme les nôtres.

M. JOIN LAMBERT. — Un catholique a, en France, des droits diminués ! Il ne peut y avoir le moindre doute sur ce point !

M. RILLART DE VERNEUIL. — Vous ne connaissez que l'histoire de la religion de la rue de Valois, monsieur Lamoureux !

M. PAUL SIMON. — Pour ne prendre qu'un exemple, monsieur le Président du Conseil, la question des congrégations, vous voyez que les catholiques n'ont pas toujours été traités avec une très grande justice puisqu'on est obligé, aujourd'hui, de revenir sur les lois qui privaient les congrégations, qui vont à l'étranger défendre la France et l'influence française, de la possibilité de recruter leur personnel et d'avoir des noviciats en France.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Erreur ! Les lois de 1901 et 1904 ont prévu tout cela.

M. PAUL SIMON. — La loi a prévu des autorisations, mais on les a refusées ! (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. CAMILLE-BÉNASSY. — Vous savez bien qu'en Bretagne, dans les Côtes-du-Nord, il y a encore des instituteurs congréganistes payés par l'Etat français !

M. EUGÈNE MULLER. — Prenez donc exemple sur vos camarades allemands,

M. PAUL SIMON. — C'est encore là un des points délicats du problème. Sans doute, les congrégations peuvent être autorisées, mais, en fait, on a supprimé toutes les congrégations enseignantes.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Oui, enseignantes ! (*Interruptions à droite.*)

M. BROM. — C'est un crime contre la liberté.

M. PAUL SIMON. — Je m'excuse de soulever ces problèmes, qui sont délicats, je le reconnais.

Certaines de ces lois — car il ne s'agit pas du principe de la séparation, que j'approuve — ne naissent de ces lois, la loi sur les congrégations par exemple, ont donné naissance à une situation difficile. C'est si vrai que, pendant la guerre, au moment du péril, quand on a voulu faire l'unité nationale et grouper toutes les forces françaises, on a mis certaines de ces lois en sommeil. Si elles avaient protégé la liberté, on n'aurait pas agi ainsi, au contraire.

Au lendemain de la guerre, quelle a été l'attitude de part et d'autre. Je vous assure que tant du côté des partis de gauche que du côté des catholiques, il y avait dans le pays un grand esprit d'apaisement; tout le monde, en France, voulait la paix religieuse; on la voulait de part et d'autre, même au prix de certaines concessions; on voulait envisager le problème de haut.

M. EUGÈNE MULLER. — C'est exact.

M. PAUL SIMON. — On disait : Ne chicanons pas sur les mots, mais essayons de nous rapprocher, de mieux nous comprendre, et on a fait des efforts dans ce sens.

A ce point de vue l'ambassade auprès du Vatican avait son utilité.

On s'est dit : Des problèmes se posent. Au lieu de les résoudre dans la brutalité des batailles, il vaut mieux les résoudre — comment dirais-je ? — dans la douceur des procédés diplomatiques. Notamment, au point de vue de la séparation des Églises et de l'État, est-ce qu'on n'a pas obtenu des résultats par l'intermédiaire de l'ambassade ? Est-ce que l'ambassadeur de la France à Rome n'a pas obtenu, somme toute, la reconnaissance des associations diocésaines ? C'est un résultat qui conduisait à une politique d'apaisement et de tranquillité. Si les diocésaines étaient entrées en application, vous sentez bien que c'est l'Église de France qui avait un statut et que beaucoup de problèmes irritants n'existeraient plus.

Je me rappelle l'émouvant appel adressé à la Chambre, en 1920, par M. Lemire, qui montrait la situation de ce clergé, sans ressources, aux prises avec toutes les difficultés de la vie de plus en plus chère...

M. EUGÈNE MULLER. — Dans la misère.

M. PAUL SIMON. — Ce prêtre, ce curé de campagne à la sou-

tane verdie, qu'évoquait éloquentement M. le Président du Conseil, celui-là, plus qu'aucun autre, désire la paix religieuse. (*Applaudissements au centre et à droite*), désire qu'on se rapproche et qu'on s'entende. On avait obtenu un résultat; le fait est là. Il fallait continuer dans cette voie.

M. EUGÈNE MULLER. — Les radicaux eux-mêmes paraissent prêts à faire des concessions.

M. PAUL SIMON. — Allez-vous délaisser cette méthode ?

« Il faut choisir », disait M. Henry Simon.

Oui, il faut choisir entre deux politiques.

D'une part, la politique de l'apaisement, de la réconciliation, qui rapproche les Français. On l'a appelée la politique de l'Edit de Nantes moderne. En effet, l'ambassade est une sorte d'Edit de Nantes, une sorte de réconciliation officielle entre les catholiques et la République.

D'autre part, la politique de bataille.

En ce qui me concerne, je n'hésite pas à dire que je suis contre cette politique de combat.

A gauche. Et les cardinaux ?

M. PAUL SIMON. — C'est à tort que l'on viendrait ici dire que c'est l'existence de l'ambassade qui a rouvert les luttes religieuses. Jamais de la vie ! Le fait, là encore, est plus éloquent que toutes les déclarations.

Depuis le rétablissement de l'ambassade jusqu'à l'arrivée au pouvoir du Cartel des gauches nous avons vu la paix religieuse complète en France. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — D'accord avec la droite, bien entendu. (*Exclamations à droite.*)

M. PAUL SIMON. — Puis, est arrivé au pouvoir le Gouvernement actuel. Sa première déclaration a été de dire qu'il allait supprimer l'ambassade. Sa seconde déclaration a été de dire qu'il allait appliquer strictement la loi sur les congrégations. Nous avons vu le ministre de l'Intérieur envoyer, alors, ses commissaires de police dans tous les couvents pour inventorier le nombre de religieux et de religieuses. Vraiment, si peu de temps après la guerre, il est douloureux de voir des religieux, venus se battre et dont certains sont de grands blessés, des mutilés, dont beaucoup sont décorés, être enquêtés comme suspects parce qu'ils sont revenus dans leur pays. (*Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous n'avez pas le droit de travestir ainsi les pensées du Gouvernement. (*Interruptions à droite et au centre.*)

M. RILLART DE VERNEUIL. — Les actes sont là.

M. ANTOINE. — Ce sont des faits.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Si M. le ministre de l'Inté-

rieur venait ici vous lire les circulaires qu'il a envoyées, vous seriez étonnés peut-être de son libéralisme. (*Interruptions à droite et au centre.*)

Vous voyez bien qu'il n'y a pas de conciliation possible.

M. YBARNEGARAY. — Il y a un fait que vous ne pourrez pas nier. Un prêtre, héros de la guerre, décoré de la Légion d'honneur, de la médaille militaire et ayant obtenu six citations, a été condamné par le tribunal correctionnel parce qu'il donnait des leçons à trois élèves.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Où ?

M. YBARNEGARAY. — Je tiens tous les renseignements à votre disposition. (*Vifs applaudissements à droite.*)

M. LE MARQUIS DE LA FERRONNAYS. — Et les cantonniers !

M. LE GÉNÉRAL DE SAINT-JUST. — Et les facteurs ?

M. LE MARQUIS DE LA FERRONNAYS. — Et tous ces petits fonctionnaires qu'on oblige à envoyer leurs enfants à l'école laïque !

M. BALANANT. — Et la circulaire de M. François-Albert relative aux fonctionnaires qui envoient leurs enfants dans les écoles libres !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — M. Ybarnegaray apporte ici un fait que j'ignore complètement. (*Interruptions à droite.*)

Je demande que l'on veuille bien constater le calme de la gauche et la passion de la droite. (*Exclamations à droite.*)

Ce que vous appelez la conciliation, c'est vous céder. (*Nouvelles exclamations à droite et au centre.*)

M. CAMILLE-BÉNASSY. — C'est la capitulation.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — M. Ybarnegaray, dis-je, me cite un fait. Je lui dis — il ne doute pas de ma parole — que je l'ignore. C'est la meilleure preuve que le Gouvernement n'est en rien intervenu. Je vérifierai de quoi il s'agit, mais, si le fait est exact, c'est qu'il y a eu une intervention de la justice et le Gouvernement n'a pas d'action sur la justice.

M. VIOLLE. — Au contraire !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Non ! non !

M. VIOLLE. — Alors, tant mieux pour la justice !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Non, le Gouvernement n'a pas d'action sur la justice. Cela ne se passe pas sous mon ministère.

M. JOIN LAMBERT. — Il suspend l'exécution des lois par circulaire. C'est un fait.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Quel fait ?

M. JOIN LAMBERT. — Au moment de l'amnistie, il a suspendu l'exécution des lois par circulaire et, en ce moment encore, il modifie par circulaire des lois et des décrets.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Cet incident démontrera, mieux que l'éloquent discours de M. Simon que, comme beaucoup de républicains le craignent, en effet, même avec toute la bonne foi possible, la conciliation est infiniment douteuse.

Un homme vient ici, comme je l'ai fait, protester de ses sentiments. On lui dit : Oui, déclarations qui ne coûtent rien, manifestations verbales !

Ensuite, on essaie d'opposer les actes du Gouvernement à ses prétendues déclarations.

M. Paul Simon citait la déclaration ministérielle. Je n'ai rien à en retirer. J'ai dit que je ferais appliquer la loi.

Entend-on qu'il puisse y avoir un chef de Gouvernement qui vienne à cette tribune, dire : Je ne ferai pas appliquer la loi ?

Comment avons-nous procédé ? Voilà six ou sept mois que constamment nous sommes l'objet d'une campagne de violences telles... (*Interruptions à droite.*)

M. JOIN LAMBERT. — C'est vous qui êtes persécuté, n'est-ce pas ?

M. BIRÉ. — Vous avez attaqué. Nous nous défendons.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Regardez donc ! Vous n'êtes même pas capables d'écouter un Président du Conseil qui vous donne des explications. (*Interruptions à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. YBARNEGARAY. — Croyez-vous que la campagne que vous avez menée contre M. Poincaré était plus douce que celle-ci ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Faites-la, votre campagne, mais vous nous démontrez que tous nos efforts de libéralisme se heurteront à votre intransigeance. (*Nouvelles interruptions à droite et au centre.*)

M. LOUIS MEYER. — Nous ne croyons pas à votre libéralisme.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — N'y croyez pas. Cela m'est égal. J'ai renoncé à vous convaincre. Mais puisque je ne peux pas me faire entendre de ce côté-ci (*la droite*), je me tourne de ce côté-là (*la gauche*) et du côté de l'orateur. (*Vives exclamations à droite et au centre.*)

M. BALANANT. — Tout de même, monsieur le Président du Conseil...

M. CAMILLE BLAISOT. — Vous nous tournez le dos. C'est inadmissible.

M. BALANANT. — Parlez en face !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Voilà donc, messieurs, — et je me tourne aussi vers l'orateur —...

M. BALANANT. — Ne pourriez-vous pas vous tourner vers nous, monsieur le Président du Conseil ?

M. CAMILLE BLAISOT. — Vous n'avez pas le droit, comme chef

du Gouvernement, de tourner le dos à une partie de l'Assemblée. (*Très bien! très bien! à droite et au centre.*)

C'est un geste enfantin, indigne d'un chef de Gouvernement.

M. POUSSINEAU. — C'est surtout une faiblesse!

M. JOIN LAMBERT. — Je constate la carence du président.

M. LE PRÉSIDENT. — Si vous n'interrompez pas à chaque instant, de tels incidents ne se produiraient pas. Apprenez au moins à écouter en silence vos propres orateurs.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Voici des mois et des mois que, tous les dimanches, des manifestations ont lieu, où, ce qui est tout à fait naturel, les catholiques s'assemblent et attaquent le Gouvernement, mais aussi où les lois laïques sont discutées...

M. BALANANT. — Monsieur le président, nous demandons à pouvoir entendre M. le Président du Conseil, qui nous tourne le dos en ce moment.

C'est une question de politesse, tout simplement. (*Exclamations à gauche.*)

M. MARQUET. — Vous êtes le dernier à pouvoir parler de politesse!

M. BALANANT. — On n'a jamais vu un Président du Conseil tourner le dos à l'opposition.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Quels sont les actes que le Gouvernement a commis depuis qu'il est au pouvoir, pour justifier cette attitude? Je peux dire, messieurs : Aucun! A un certain moment on a fait état, dans une partie de la presse, de l'affaire des Clarisses d'Alençon. L'un des membres du Gouvernement n'a pas eu de peine à démontrer que les mesures qu'il avait prises étaient des mesures d'exécution en suite d'une décision prise par le cabinet précédent.

A droite. D'une façon inopportune.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous avons été souvent en face d'incidents qui auraient pu, qui auraient dû peut-être même, appeler l'ouverture d'informations.

Je citerai — et M. le Ministre de l'Intérieur pourrait le faire avec plus de détails — le cas, qui s'est présenté à Douai, de religieuses qu'on faisait entrer, de nuit, dans un couvent, parce qu'on savait que la congrégation n'était pas autorisée et qu'on voulait créer un incident.

Nous avons prié le préfet d'aller trouver l'évêque et de lui signaler que ces procédés n'étaient pas conformes à la loi. L'évêque a accueilli le représentant du Gouvernement d'une façon que je ne veux pas préciser. Cependant nous avons décidé, nous, d'être les plus sages, de ne pas répondre à ces provocations et de ne pas susciter d'incident. (*Rires et exclamations à droite.*)

Mais oui, c'est la vérité.

La question s'est posée de savoir où on en est, en ce moment-ci,

en France, en ce qui concerne les congrégations. Sommes-nous les seuls à nous préoccuper de ce sujet?

Monsieur Paul Simon, je vous prie de vous reporter au discours qu'a prononcé M. Jonnart, ambassadeur au Vatican, entre deux de ses séjours à Rome. Il a dit, comme président du parti démocratique et social : « Je suis pour l'application libérale de la loi de 1901 et de la loi de 1904, mais je ne pourrais pas admettre qu'on déformât ou qu'on laissât sans sanction la loi sur les congrégations enseignantes. »

Au sujet des congrégations, les opinions les plus variées se manifestent. Certains disent que depuis la Restauration on n'a pas vu en France pareil afflux de congrégations.

Notez d'ailleurs, monsieur Paul Simon — vous êtes un esprit trop élevé pour ne pas protester contre certaines calomnies dirigées contre le Gouvernement — qu'il est odieux de déclarer que le Gouvernement veuille expulser tel ou tel prêtre, tel ou tel moine, qui, pendant la guerre a fait son devoir. Il ne s'agit pas de cela.

Le seul problème qui se pose est de savoir si certaines congrégations sont conformes à la loi, ou à l'interprétation même la plus libérale de la loi.

Nous avons décidé de nous renseigner. Nous avons dit : Un jour ou l'autre, il faudra que nous allions devant le Parlement.

On a bien tort de nous provoquer ainsi et de déformer notre pensée, car, si au lieu de donner à ce débat cette allure de polémique violente, on avait interrogé le Gouvernement sur sa position à l'égard des congrégations, peut-être se serait-il dit, ce matin, des choses plus utiles que certains propos qui se sont échangés.

Le Gouvernement a voulu être renseigné; il a voulu savoir où l'on en était exactement, puisqu'en effet, pendant la guerre, on a suspendu l'exécution de certaines lois.

Nous avons appris que, sur divers points, la susceptibilité de certaines personnes s'était éveillée et émue. Aussi M. le Ministre de l'Intérieur a-t-il envoyé une circulaire, qui est un modèle de libéralisme républicain, où il dit à ses préfets qu'il désire être renseigné, mais qu'il entend que les renseignements soient recueillis de telle façon qu'il n'y ait pas la moindre atteinte portée aux sentiments les plus légitimes.

Si vous ne me croyez pas, je puis vous lire cette circulaire.

Je m'adresse à vous, monsieur Engerand, il y a eu l'affaire des Clarisses d'Alençon.

Voulez-vous que je vous apporte le dossier? Nous montrerons que c'est la conclusion d'une affaire qui a été engagée par le ministère précédent.

Qu'avons-nous fait?

M. BIRÉ. — Il y a eu la résistance des catholiques.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Voilà six à sept mois que nous assistons impassibles, à un déchaînement d'injures, de violences qui indignent les républicains et que déplorent tous les

esprits libéraux de ce pays, et l'on vient nous dire que nous manquons de libéralisme!

Alors, comme les républicains l'ont fait souvent au cours de l'histoire du régime, je proteste contre ces accusations et je les retourne contre ceux qui les dirigent contre moi. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. PAUL SIMON. — Si M. le Président du Conseil a pu voir dans les paroles que j'ai prononcées à cette tribune un esprit de polémique, et surtout de polémique violente, je le regretterai profondément, car tel n'est pas le sentiment qui m'a inspiré. Je ne veux pas du tout de polémique violente.

M. ANTOINE. — Nous non plus.

M. PAUL SIMON. — Au contraire, j'ai indiqué que j'étais partisan de la politique de conciliation.

Mais je trouverai, dans les dernières déclarations de M. le Président du Conseil, la preuve qu'il est nécessaire, sur certains points, d'avoir des conversations, notamment sur la question des congrégations.

Vous disiez, monsieur le Président du Conseil : Si, au lieu de polémiquer, on avait voulu, ici, parler sur un autre ton, nous aurions pu nous dire des choses plus utiles.

Je crois, en effet, qu'il y a des choses très utiles à se dire entre Gouvernement et catholiques sur un pareil sujet. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Quelle est la situation, en dépit de toutes les déclarations de M. le Président du Conseil? Où est la faute?

Vous me prêtez une attitude odieuse, avez-vous dit, en prétendant que je me dispose à mettre à la porte les religieux qui ont fait leur devoir pendant la guerre.

Ce n'est pas cela du tout. Je prends les faits mêmes et je vous dis : Il y a une loi sur les congrégations. Dans votre déclaration ministérielle, vous nous avez dit que vous vouliez l'appliquer strictement...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Eh bien! oui.

M. PAUL SIMON. — Or, parmi les religieux qui appartiennent à des congrégations, il y en a qui ont fait brillamment leur devoir pendant la guerre. Si vous appliquez strictement la loi, la logique veut que vous aboutissiez à la dissolution de ces congrégations, et aux mesures de contrainte...

A droite. Aux expulsions.

M. PAUL SIMON. — ...aux expulsions.

Vous voyez bien que, là il y aurait des choses utiles à se dire, puisque vous reconnaissez vous-même que votre geste n'est pas possible, que ce geste, qualifié par vous d'« odieux », vous ne pouvez pas le faire.

Il faudrait faire autre chose peut-être.

Il faudrait causer, il faudrait examiner le problème.

C'est pour toutes ces questions-là, que l'ambassade nous paraissait utile. C'était le signe en quelque sorte d'une politique d'apaisement et de conciliation en France. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Vous nous avez reproché les manifestations catholiques organisées sur certains points du territoire. Je veux répondre à ce reproche, car je ne veux laisser aucun argument sans réponse.

Il est exact, en effet, qu'à la suite de votre déclaration ministérielle les catholiques, qu'elle a profondément émus — et ils avaient des raisons de l'être — ont voulu s'organiser. Était-ce pour faire de l'agitation politique, pour créer une sorte de parti clérical?

M. CAMILLE-BÉNASSY. — Evidemment. (*Exclamations à droite.*)

M. PAUL SIMON. — C'est tout à fait inexact.

J'ai participé, il y a quelques semaines, à une manifestation de ce genre organisée dans le Finistère. C'est une des plus importantes, certainement, qui aient eu lieu. Elle était organisée et présidée par Mgr l'évêque de Quimper. Il y avait, au Folgoët, 50.000 hommes. C'était un spectacle prodigieux, émouvant, grandiose. Les assistants étaient réunis en plein air et nous leur parlions avec des haut-parleurs.

Cette foule était-elle venue pour créer un parti clérical, pour manifester, pour faire de l'agitation politique?

Non. Elle était venue là pour affirmer le désir de tous les catholiques de voir respecter leurs libertés, de défendre leurs droits. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est entendu.

M. PAUL SIMON. — C'est si vrai que le drapeau tricolore se dressait au-dessus de cette foule, ce qui nous change d'autres insignes que nous avons vus en d'autres manifestations.

La manifestation du Folgoët a commencé par le chant de la *Marseillaise*, que tout le monde a écouté tête nue. Puis des discours ont été prononcés.

Personnellement, j'ai pris la parole. Dans le langage que j'ai tenu vous ne trouveriez, je crois, rien à redire, monsieur le Président du Conseil. J'ai déclaré devant 50.000 catholiques et devant l'évêque de Quimper qui présidait la manifestation, que nous n'étions pas venus pour constituer un parti clérical, un parti confessionnel, un parti catholique, que, personnellement, je ne serais pas venu à cette manifestation, si tel en avait été le but. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

J'ai ajouté que nous étions venus les uns et les autres, à quelque opinion politique que nous appartenions, pour défendre les libertés religieuses.

Voilà le terrain très net sur lequel j'ai tenu à me placer. Je n'ai pas plus caché ce jour-là qu'un autre mes convictions profondément républicaines et démocratiques. Vous voyez donc qu'il ne s'agissait pas du tout, dans cette manifestation, d'organiser je ne suis quel parti clérical. Il s'agissait uniquement de revendiquer les droits de la pensée religieuse.

Je regrette que ces manifestations soient devenues nécessaires. J'aurais préféré qu'on essayât, par la voie politique, par des conversations entre le Gouvernement et le chef autorisé des catholiques, de résoudre bien des conflits au lieu de les encourager. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. LEMIRE. — C'est la bonne méthode.

M. PAUL SIMON. — Je m'excuse devant la Chambre d'avoir été si long dans mes explications. (*Applaudissements au centre et à droite*) et je vous dis en terminant : Ce n'est pas comme catholique seulement que je vous ai exprimé mes craintes, c'est aussi comme républicain et comme démocrate.

Vous le disiez, monsieur le Président du Conseil, trop souvent les catholiques qui ont le courage de défendre les idées républicaines et démocratiques sont attaqués dans les milieux catholiques.

Ils le seraient beaucoup moins si la conciliation nécessaire se faisait entre, non pas la République et les catholiques, mais entre la République officielle et les catholiques.

Par conséquent, dans la mesure même où vous aurez la prétention d'opposer l'Eglise et la République, vous risquerez d'écarter de la République trop de catholiques et je le considérerai comme profondément regrettable.

Au lendemain de la guerre, la République sortait triomphante, radieuse, de la victoire commune.

M. LEMIRE. — Indiscutable.

M. PAUL SIMON. — Elle n'était plus discutée. (*Applaudissements au centre.*)

C'est parce que je veux qu'à la République la masse des catholiques vienne de tout cœur que je défends cette politique de conciliation, d'apaisement, qui a son symbole et son signe dans l'ambassade au Vatican, et que je combats l'autre politique, celle qui voudrait opposer la République et la religion. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs. — L'orateur, en regagnant son banc, reçoit les félicitations de ses amis.*)
